

AURAY

CÔTÉ

CULTURE

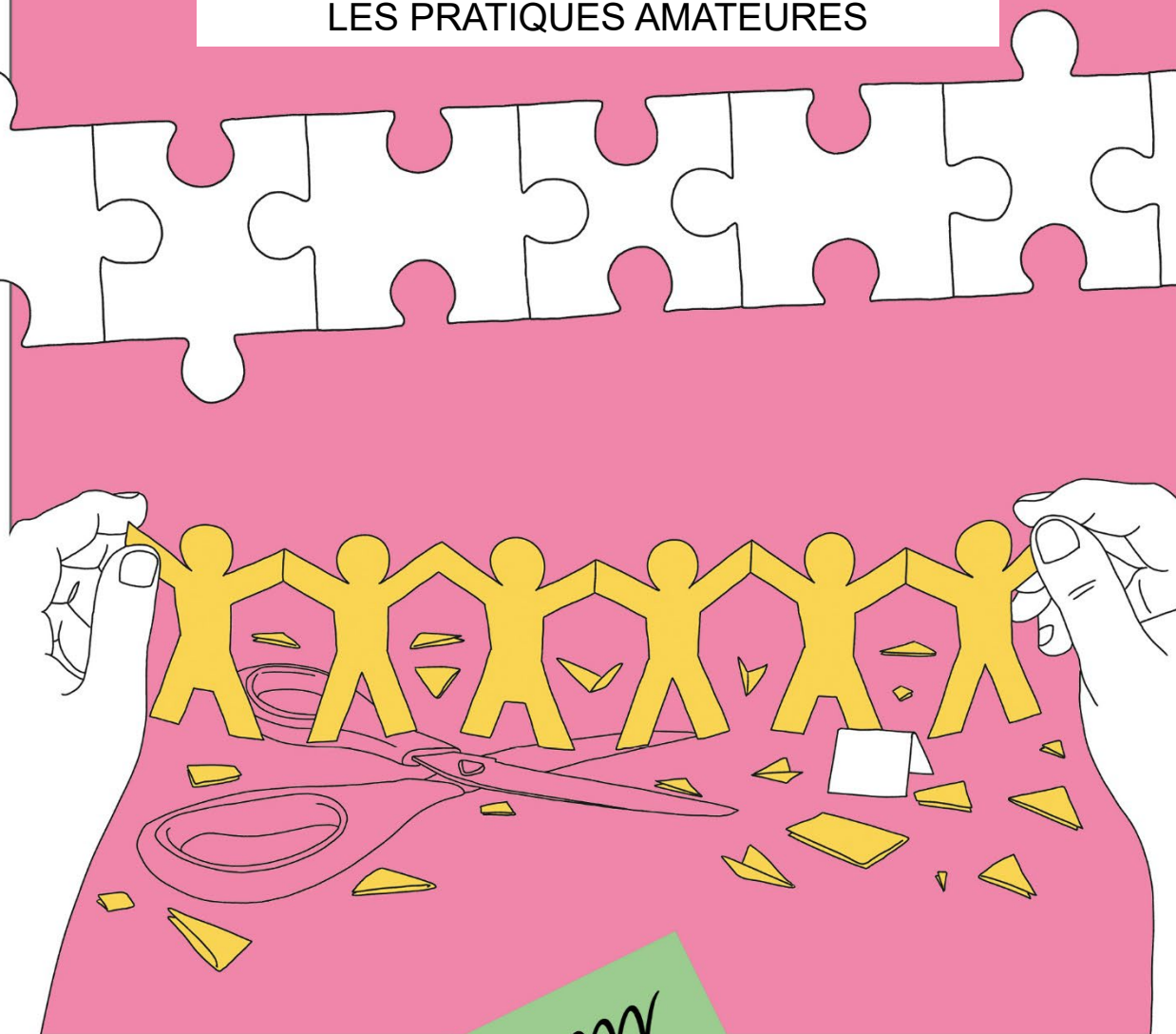
PROJET CULTUREL

2024-2028

VIE ASSOCIATIVE

FAVORISER LES DYNAMIQUES
CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

ENCOURAGER
LES PRATIQUES AMATEURES



Tables des matières

PARTIE I. LE SERVICE VIE ASSOCIATIVE	4
Historique du service.....	4
Les missions du service	6
Les moyens du service.....	7
Le budget du service	8
PARTIE II. PHOTOGRAPHIE DU TISSU ASSOCIATIF ALRÉEN.....	9
Géographie et chiffrage	9
Typologie (taille et sphère d'influence)	11
PARTIE III. INTERACTIONS VILLE / ASSOCIATIONS	12
Les locaux municipaux	12
Les subventions aux associations	16
L'événementiel associatif et municipal À auray.....	19
Les conventions.....	21
PARTIE IV. LES ÉVÉNEMENTS DU SERVICE.....	22
PARTIE V. LES ACTIONS TRANSVERSALES DU SERVICE	27
Transversalité avec les services de la DCDC.....	27
Transversalité avec les autres directions et services	28
PARTIE VI. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DU SERVICE VIE ASSOCIATIVE	30
PARTIE VII. QUELS ENJEUX ET STRATÉGIES POUR DEMAIN	33
Enjeux et axes de développement.....	33
Déclinaisons pour le service Vie associative au travers de ses fiches actions	34

PARTIE VIII. PLANIFICATION ET ÉVALUATION	40
Planification 2023 - 2026	40
Évaluation	42
PARTIE IX. ANNEXES - LES FICHES ACTIONS	48
Autonomiser la gestion des plannings et remise de clefs.....	49
Encourager et animer des temps de rencontres entre les associations du territoire	50
Tester de nouveaux formats d'évènementiel en co-construction	51
Vers un service adapté et tourné vers la coopération territoriale	53

PARTIE I. LE SERVICE VIE ASSOCIATIVE

HISTORIQUE DU SERVICE

2001

Création d'un poste de coordinateur associatif et donc du service vie associative rattaché à la direction générale des services.

1^{er} avril 2001

Validé au conseil municipal de janvier 2001, le service vie associative a ouvert ses portes le 1^{er} avril de la même année. De fait, il est le plus jeune des services de la direction Cultures et Droits culturels.

2002

Première édition du Bloc-Notes des associations, édité à 3000 exemplaires, distribués dans les services accueillant du public. Le Bloc-Notes des associations est un annuaire des activités municipales et associatives.

2008

Rattachement du service à la DEEJ et dissolution de l'OMCFL (Office Municipal de la Culture des Fêtes et des Loisirs) et municipalisation des manifestations du service vie associative. En effet, l'organisation du carnaval, de la fête de la musique, de la semaine du Golfe et du forum des associations dépendaient du budget de l'OMCFL et donc de son conseil d'administration composé de 9 associatifs et de 9 élus municipaux.

2009

La gestion des locaux municipaux, des demandes de subventions associatives sont confiées au service Vie associative. Les maisons de quartiers passent en gestion municipale.

Première gestion du Comice Agricole par le service, en centre-ville d'Auray, en lien avec l'association du Comice, l'Éducation Nationale, la direction diocésaine de l'Enseignement et la chambre de l'agriculture.

2010

Arrivée de Lauranne BARON au poste d'assistante à la vie associative pour une quotité de 50%. Le service Vie associative se voit confier les conventions de partenariat Ville / Associations.

2011

Rattachement du service à la Direction de l'Action Culturelle (DAC) et déménagement à Athéna. Attribution du suivi des grands événements associatifs et municipaux.

2012

Affectation du service Entretien à la Vie associative : les effectifs du service sont donc de 2 agents administratifs et 7 agents d'entretien.

2013

Affectation des 2 agents d'entretien d'Athéna à la Vie associative : les effectifs du service sont donc de 2 agents administratifs et de 9 agents d'entretien.

2014

Le service Vie associative n'a plus d'adjoint dédié aux associations. Le service dépend de l'adjoint à la Culture du fait de son rattachement à la Direction de l'Action Culturelle.

2015

Première étude sur la valorisation des locaux pour l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire des mises à disposition et des locations des bâtiments municipaux gérés par le service.

Abandon du projet de maison des associations (nouvelle municipalité, travaux imprévus et urgents du quai Franklin).

2017

Le service Entretien est confié au service des Sports. Les effectifs du service reviennent à 2 agents administratifs.

2018

Arrivée de Clémence BOSSENO au poste d'assistante à la vie associative en remplacement de Lauranne BARON.

Seconde gestion du Comice Agricole par le service, en centre-ville d'Auray, en lien avec l'association du Comice, l'Éducation Nationale, la direction diocésaine de l'Enseignement et la chambre de l'agriculture.

2019 - 2021

Peu d'évolution dans la vie du service si ce n'est la mise en œuvre de la lettre d'intention de la nouvelle équipe municipale depuis 2020, tout en tenant compte des conséquences de la période covid en 2020 et 2021. Pendant cette période, le service est resté partiellement ouvert.

2022

Participation à l'écriture du projet culturel de la DAC

Réorganisation de l'étude des demandes de subventions ventilées dans les directions concernées

Élaboration d'une nouvelle grille de critères de subventions

Participation à l'écriture d'une charte éco responsable

Réflexion sur l'organisation transversale de l'événementiel

Création, ouverture et gestion d'un studio de répétition de musique : Le Caisson (*Fiche action du projet de service*)

2023

Début de rédaction de l'état des lieux et du diagnostic du service Vie associative dans le cadre du projet culturel et de service

Dématérialisation des demandes de subventions par Internet via la plateforme MGDIS

Feu d'artifice après 4 ans d'absence

Gestion du Caisson : bilan après 1 an de fonctionnement : 30 groupes de musiciens inscrits.

Début du travail de changement de format du Carnaval 2024

Mise en place de Culture An Alre (aide à l'accès aux activités artistiques, culturelles et de loisirs) (*Fiche action du projet de service*)

Dématérialisation des demandes de subventions – MGDIS

Gestion du dispositif Culture An Alre

Début de l'écriture du projet de service

2024

Changement du format du Carnaval

Participation à la mise en place du logiciel d'Open GST (recensements et gestion des interventions dans les locaux municipaux par les services techniques et à terme, gestion des demandes de matériels pour l'événementiel associatif et municipal).

S'agissant des interventions dans les locaux municipaux, le service Vie associative a fourni un certain nombre d'éléments pour sa mise en place, et peut être interpellé par les usagers utilisateurs de locaux dont le service à la charge. Cet outil permet le suivi des interventions.

2025

Création du 1^{er} Temps fort associatif (*Fiche action du projet de service*)

Évolution des événements du service, plus participatifs : Carnaval (*Fiche action du projet de service*)

Premier co-pilotage de la Semaine du Golfe avec une association sous conventionnement (*Fiche action du projet de service*)

Systématisation des accueils PMR sur les événements

Participation aux divers ateliers de réaménagement du Hall d'Athéna

LES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du service sont multiples, transversales, diversifiées et ont comme socle commun le suivi et l'accompagnement du tissu associatif.

LE FICHIER ASSOCIATIF : ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

Suivi et mise à jour du fichier associatif, annuaire des associations sur un fichier protocolaire Excel (usage interne) et sur le site de la Ville (communication externe - www.auray.fr)

LA GESTION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Planning annuel et ponctuel : réalisation, mise en œuvre, suivi

Conventions : rédaction, suivi des conventions de mises à disposition de bâtiments municipaux pour les occupations annuelles, exclusives et partagées

Suivi bâtiments (travaux, réparation, mise aux normes, améliorations, en lien avec la direction des services techniques et des sports, gestion du parc des clés...)

L'ÉVÉNEMENTIEL

Coordination et pilotage des événements municipaux

Suivi des dossiers des organisateurs associatifs et municipaux

Gestion du calendrier des manifestations

Conseils et accompagnement auprès des associations

Assurer la transversalité avec les services supports (services techniques, Police municipale, État civil, Communication, Développement durables, Finances, ...)

Création d'outils de suivi et de gestion (exemple : calendrier Outlook pour les manifestations, renouvellement du formulaire et mise à jour...)

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS : ACCUEIL, ÉCOUTE, CONSEILS, MISE EN LIENS

Création d'outils facilitant les relations avec les services municipaux : calendrier Outlook pour les manifestations, renouvellement du formulaire et mise à jour, tableau transversal de suivis des versements des subventions avec la direction des finances, mise à jour du formulaire de d'organisation de manifestations...

LES SUBVENTIONS DESTINÉES AUX ASSOCIATIONS

Traitement et suivi des dossiers sur MGDIS et suivi des versements tout au long de l'année en lien avec la direction des Finances.

CRÉATION DE TEMPS INTERACTIFS AVEC ET ENTRE LES ASSOCIATIONS

Par ailleurs, le service reste à l'écoute des associations afin de répondre à des questionnements d'organisations internes, sans pour autant faire d'ingérence.

Enfin, depuis 2025, le service Vie associative a mis en place un événement réservé aux associations : le Temps fort associatif détaillé dans la partie VII.

INTERFACE ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS

cf. Partie III

LES MOYENS DU SERVICE

Localisation du service

Espace Culturel Athéna, 2 bureaux indépendants, salles mutualisées à l'espace culturel Athéna.

Effectifs

2 agents équivalent **1,6 ETP**

Équipements et outils

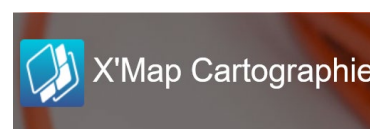
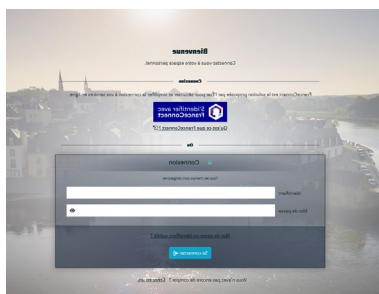
Mise à disposition de 4 vidéoprojecteurs et d'un écran

Mise à disposition d'1 écran de projection

1 téléphone portable de service

Logiciels métiers

- > Ciril : comptabilité et entretien professionnel annuel
- > 3D OUEST : Gestion de la réservation des salles municipales
- > Maarch : Gestion et suivi des courriers municipaux et donc du service
- > Adobe Creator : création de formulaires et mises à jour
- > Photoshop : PAO pour réalisation de plans essentiellement
- > MGDIS : Plateforme dématérialisée des subventions aux associations
- > X'map : Système d'information géographique pour la réalisation de plan événementiels à échelle
- > Canva : Réalisation de documents
- > Accès au "Back office" du site Internet de la Ville pour la mise en ligne des informations sur la rubrique Vie associative : <https://www.auray.fr/culture-loisirs/vie-associative>



Vie associative

Home > Culture - Loisirs > Vie associative

La ville d'Auray recense environ 230 associations. Le service Vie Associative est l'interface entre le monde associatif et la Ville d'Auray. Il est également votre interlocuteur privilégié pour l'organisation d'événements sur l'espace public.



Annuaire des associations

Lire la suite →



Vos démarches

Voici toutes les informations utiles pour réserver une salle municipale, s'inscrire à un événement du service...

Lire la suite →



Le Caisson

Studios de répétition d'Auray - Retrouvez ici toutes les informations sur Le Caisson !

Lire la suite →



Téléthon 2025 à Auray

Découvrez le programme proposé par les associations auréennes pour le Téléthon du 24 novembre au 14...

Lire la suite →

LE BUDGET DU SERVICE

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement ventilées sur l'organisation de manifestations du service vie associative et sur le dispositif Culture An Alre.

2022 : 53 000 €

2023 : 92 810 €

2024 : 60 700 €

2025 : 68 590 €

Recettes de fonctionnement

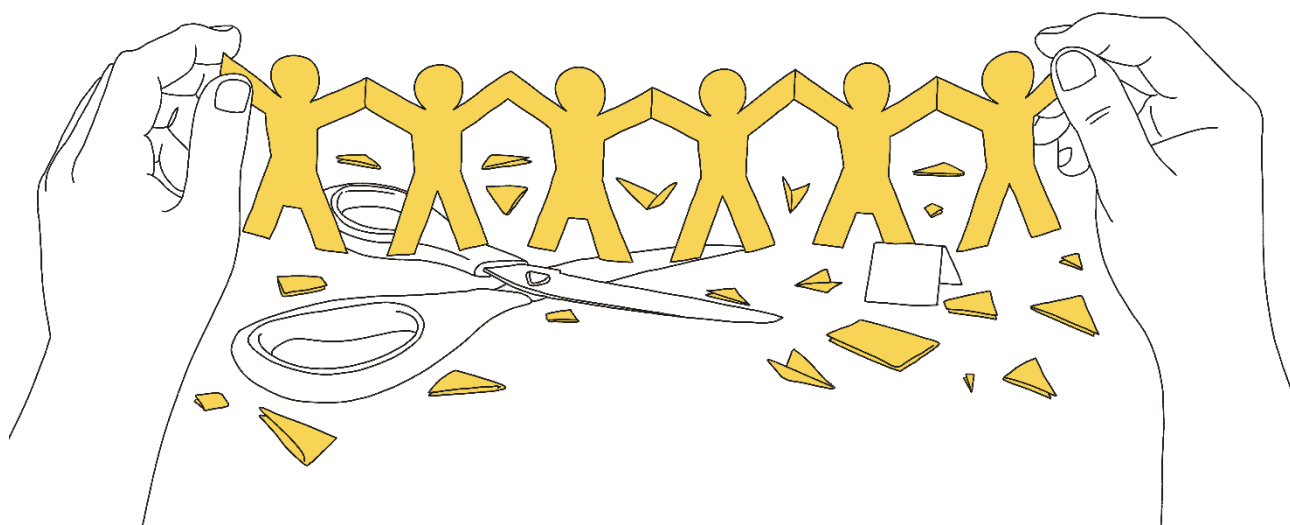
Les recettes de fonctionnement sont uniquement le produit des locations de salles municipales (salle de réunion et le Caisson) gérées par le service Vie associative, dont les tarifs sont revisités selon une nomenclature précise, chaque année, en fonction des coûts de fonctionnement des salles.

2022 : 7 612 €

2023 : 6 564€

2024 : 8 549 €

2025 : 4 190 € au 30 juin 2025

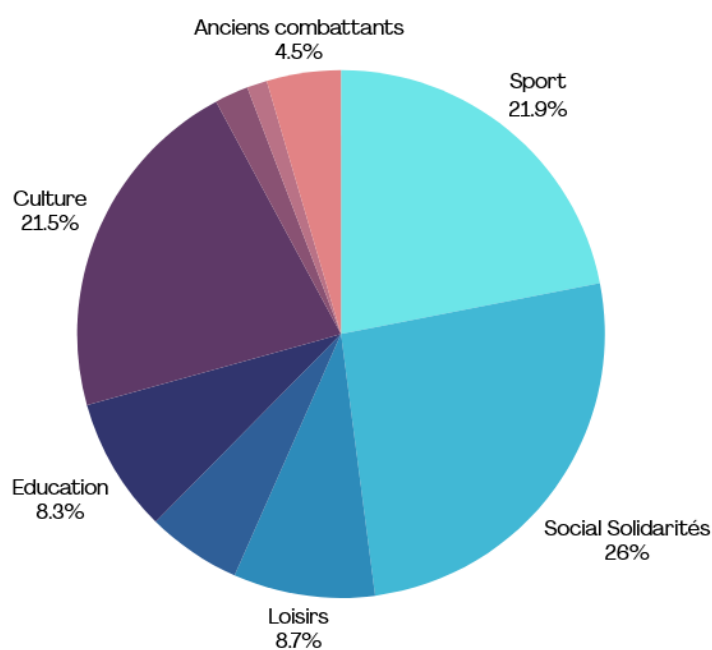


PARTIE II. PHOTOGRAPHIE DU TISSU ASSOCIATIF ALRÉEN

GÉOGRAPHIE ET CHIFFRAGE

Avec un total de 245 associations, le tissu associatif alréen est réparti en 10 catégories avec une prédominance d'associations sociales, culturelles, de loisirs et sportives.

Le tissu associatif alréen par catégorie en 2025



Tourisme patrimoine	3
Sport	53
Social - Solidarités	63
Loisirs	21
Environnement Développement Durable	14
Éducation	20
Culture	52
Économie	5
Tiers Lieux	3
Anciens combattants	11

Le grand nombre d'associations est notamment dû à la centralité de la ville dans le département. De facto, Auray est une ville d'accueil associatif et notamment de permanences ou sections locales d'associations départementales que l'on retrouve surtout dans le domaine social / solidarités.

Il en va de même pour le sport puisque la ville d'Auray est dotée de plusieurs infrastructures sportives correspondant aux pratiques dispensées par les associations existantes.

La provenance des associations

Les 72 associations dites « non alréennes » (AQTA et Hors AQTA) ont toutefois une réelle activité sur la ville d'Auray, profitant aux alréens et aux habitants d'AQTA.

- > La présence d'infrastructures ou d'équipements inexistantes sur les autres communes du territoire intercommunal et notamment dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs.
- > L'installation d'antennes délocalisées à Auray (social) du fait de la centralité de la ville dans le Morbihan
- > La provenance des adhérents composant le bureau qui déclarent leur siège social à leur domicile.



Cette cartographie représente le nombre d'associations dite alréenne et pour autant enregistrées dans les villes du sud du département, car l'activité se déroule à Auray. En effet, l'adresse des sièges sociaux sont à 99% le domicile d'un des membres de l'association. Pour autant, l'activité est bien dispensée à Auray.

On constate donc que la grande majorité des associations sont alréennes.

TYPOLOGIE (TAILLE ET SPHÈRE D'INFLUENCE)

Les associations alréennes (hors associations départementales) sont de petite taille, allant de 2 à 2000 adhérents pour la plus grande. Cinq / six associations non sportives se démarquent avec un nombre d'adhérents fluctuant entre 200 et 450 adhérents : La Maison d'Animation et des Loisirs, le club des retraités, AVF Auray accueil, la Kevrenn Alre, les associations de parents d'élèves.

Pour les autres associations alréennes, les effectifs sont très variables allant de 2 à 50 /100 adhérents.

Les années 2020 et 2021, pendant la période de la Covid, ont fortement altéré le nombre d'adhérents dans les associations et, notamment, au niveau des bénévoles volontaires.

Cela étant, dès 2022, les adhésions associatives ont repris pas à pas au point de retrouver les effectifs d'avant Covid dès 2023-2024.

Il faut également distinguer au moins 2 types d'adhérents :

- ◆ L'adhérent consommateur ou bénéficiaire d'une activité prodiguée par l'association.
- ◆ L'adhérent actif, bénévole, qui contribue au bon fonctionnement de l'association. C'est dans cette typologie d'adhérents que les effets de la Covid s'est fait le plus ressentir.

Hormis la Covid, et ce depuis des années, il est à noter une difficulté de renouvellement des bénévoles volontaires. C'est un constat non inhérent à Auray, visible sur le plan national.

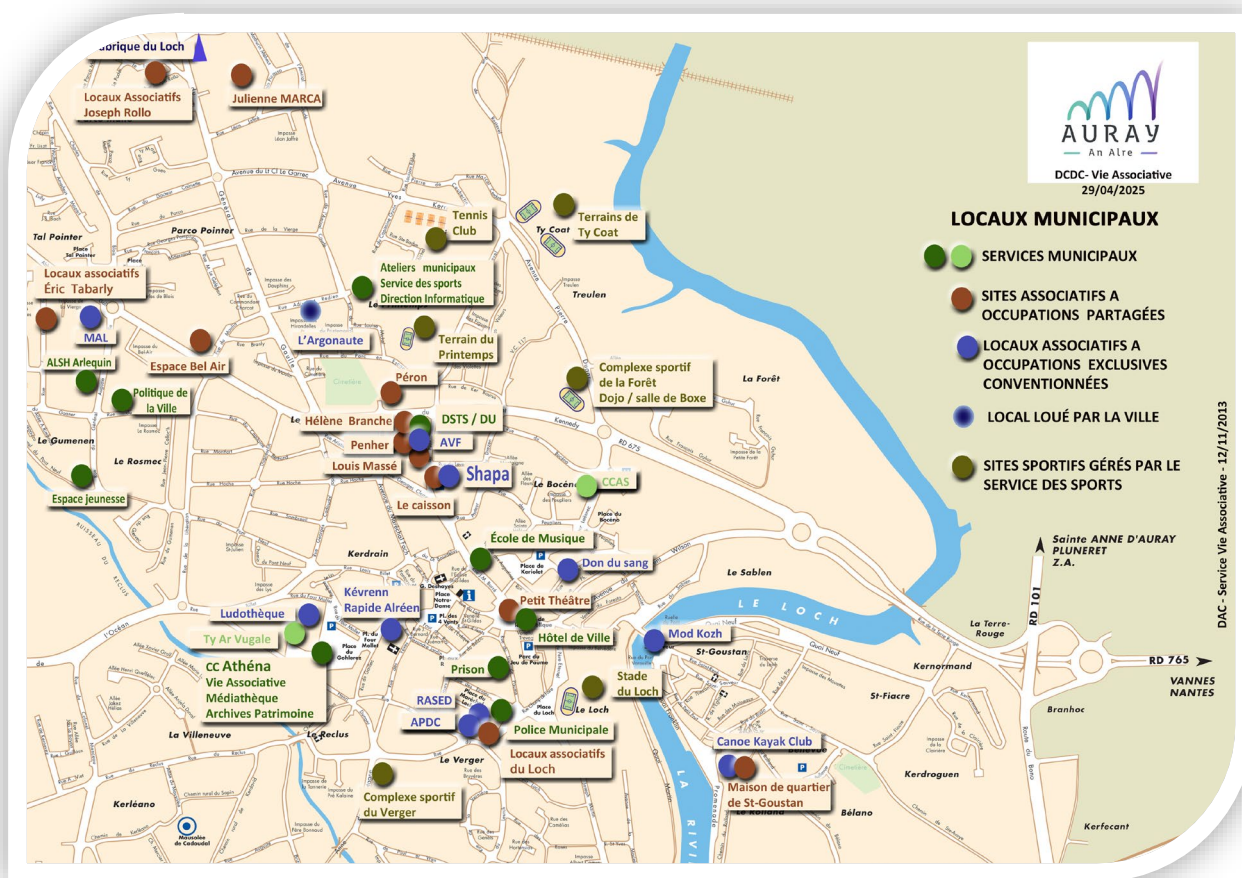
PARTIE III. INTERACTIONS VILLE / ASSOCIATIONS

Le service Vie associative est l'interface entre la collectivité et les associations alréennes. Outre le conseil, cela se traduit principalement par la gestion de mise à disposition de locaux, l'étude des demandes de subventions, la rédaction de conventions et par l'accompagnement dans la mise en œuvre d'événements associatifs.

LES LOCAUX MUNICIPAUX

Le service gère la mise à disposition d'une vingtaine de locaux et d'un terrain, à occupations partagées, répartis sur 8 sites municipaux que sont le Penher, la salle Marca au groupe scolaire Rollo, les locaux associatifs de Rollo, et du Loch, la maison de quartier de St-Goustan, Péron, le Caisson et enfin le Petit Théâtre.

Sur la typologie variée des locaux, cela va du bureau de 12m² pour les plus petits au Théâtre d'une surface de 300 m². À côté de cela, il y a les locaux dits exclusifs, sites dédiés à des associations particulières gérés par des conventions de mise à disposition et/ou de partenariat. Comme on peut le constater, les locaux municipaux sont disséminés sur quasiment tout le territoire de la commune



Hormis la salle Péron et le Caisson, la MAL, la fabrique du Loch, l'Argonaute / Les Coraux, la Ludothèque qui ont des usages particuliers et donc aménagés en conséquence, il s'agit de locaux qui n'ont pas de vocation particulière et qui sont donc multiusages et mutualisables.

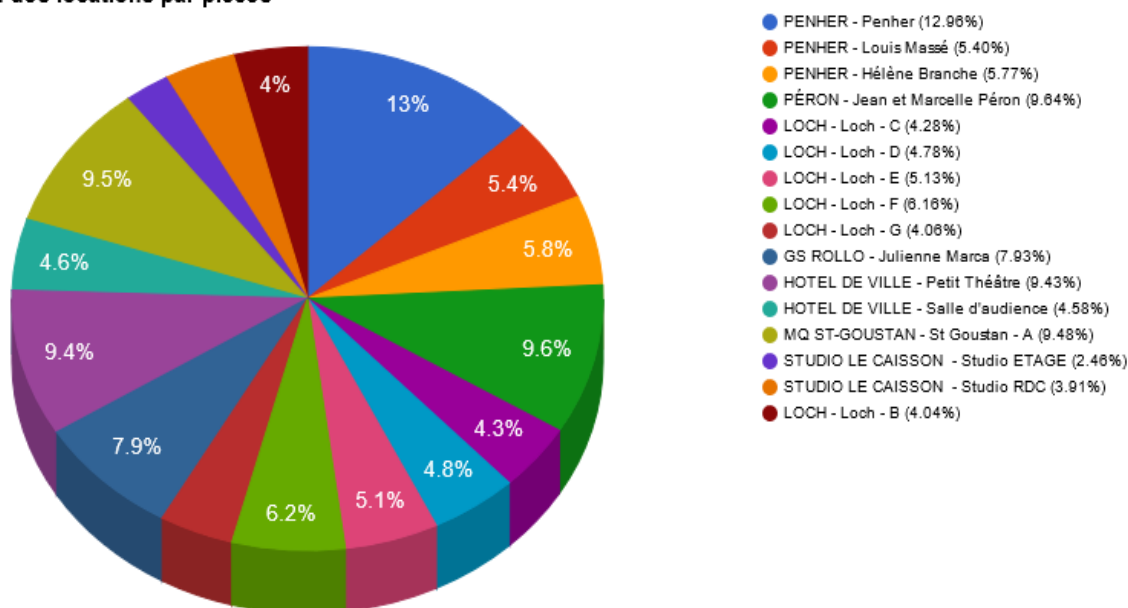
L'état des lieux des locaux fait apparaître un patrimoine immobilier municipal relativement ancien. Cela va du petit bureau de 9m² au petit Théâtre (300 m²).

La mise à disposition des locaux précités sur le plan se fait via un logiciel de réservations de salle, acquis en décembre 2021 : 3DOUEST.

Le bilan 2024 est disponible dans le graphique ci-dessous.

→ **Représentation des occupations des salles gérées par le service Vie associative sur l'année 2024 en pourcentage (= salles dans le logiciel 3D OUEST)**

Répartition des locations par pièces



Source : 3DOUEST

Le Penher avec 24%, recense 3 salles : Penher, Massé et Hélène Branche à fort taux d'occupation journalier.

S'agissant des studios avec 7%, il s'agit d'une première année entière d'ouverture dont les horaires d'accès sont concentrés entre 17h30 et 23h.

S'agissant du Loch (2 salles et 3 bureaux), le faible pourcentage est dû à sa réouverture en septembre 2024 (2 ans d'occupation par la garderie).

Les 2.94% de « Rollo assos » correspondent à une seule salle mutualisée sur tout le complexe (salle C).

Les pièces au-dessus de 10% sont les grandes salles qui ont une amplitude horaire d'occupation allant jusqu'à 14h d'occupation par jour en semaine : Penher 196 m², Péron 180 m², le Loch B 96 m² majoritairement utilisé par le club des retraités et le Petit Théâtre 300m² pour lequel sont comptabilisés des occupations d'expositions sur plusieurs jours par tranches de 24h.

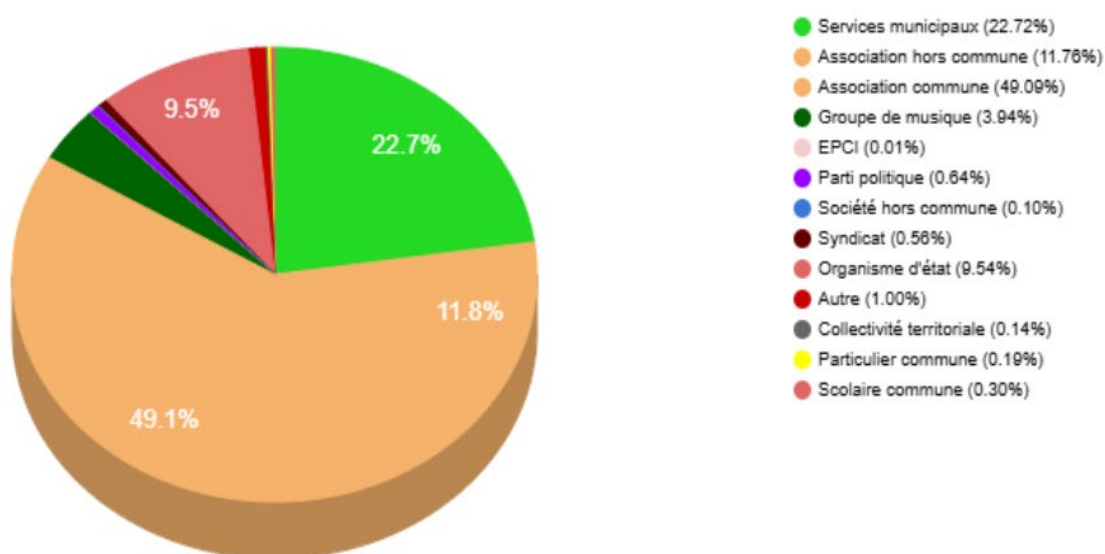
Le Loch a un faible taux d'utilisation du fait de sa réouverture en septembre (4 mois / 12 mois en 2023) mais qui augmentera sensiblement en 2024.

Il faut noter qu'en 2025, la salle Louis Massé a été affectée à un autre service et ne figurera plus dans le parc des salles gérées par la Vie associative (perte de 5,40% des occupations si l'on s'en réfère au chiffre de 2024)

→ Répartition par typologie d'utilisateurs / occupants en heures

La majorité des occupants (49,1%) sont des associations alréennes qui ont des créneaux réguliers hebdomadaires ou mensuels, suivis d'une forte demande associative extra communale, du fait de la centralité de la ville dans le département et enfin des services municipaux (réunions et instances délibératives, résidences, manifestations, travaux...)

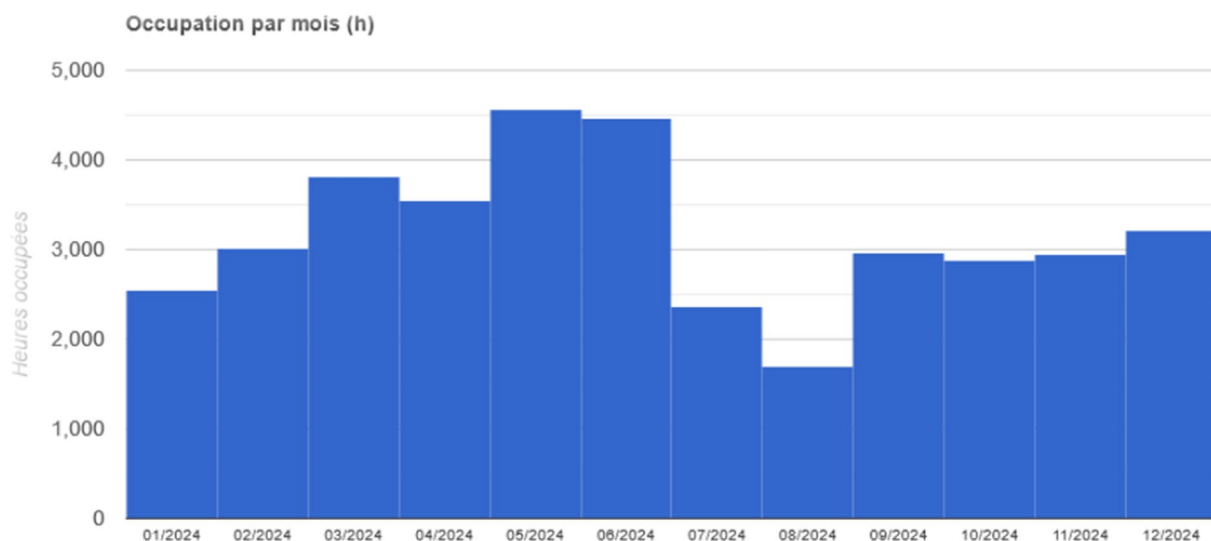
Taux d'occupation par type de client



Source : 3DOUEST - chiffres 2025

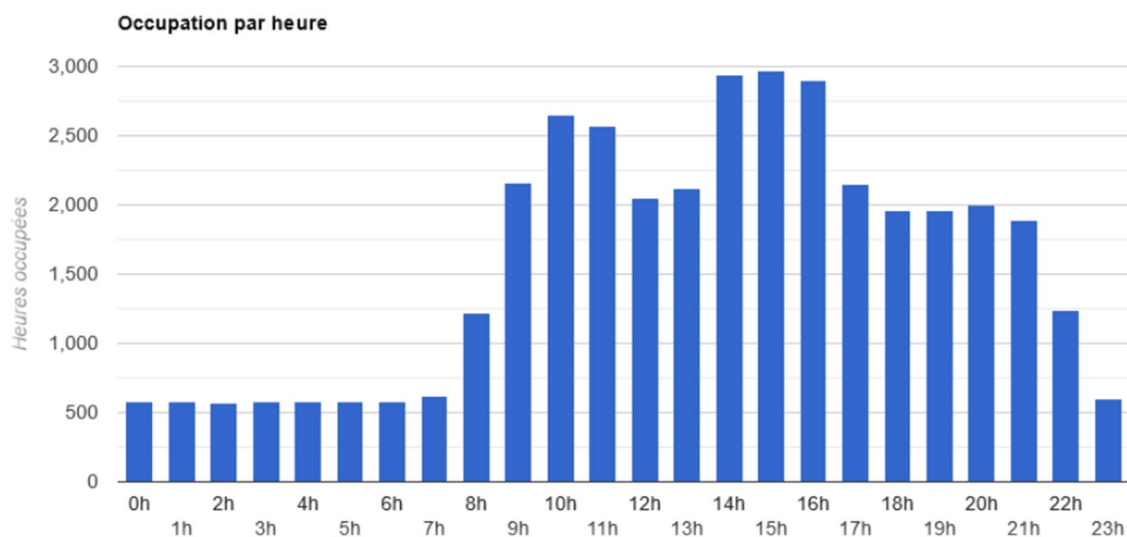
La dénomination de *clients* est propre au logiciel 3D OUEST d'où sont extraites ces données.

→ Répartition horaire



La répartition horaire fait également état d'occupations élevées entre 9h et 22h. Les salles ferment à 23h. Cela est dû aux activités associatives pratiquées et à la disponibilité des adhérents ayant une vie active.

Source : 3DOUEST 2024

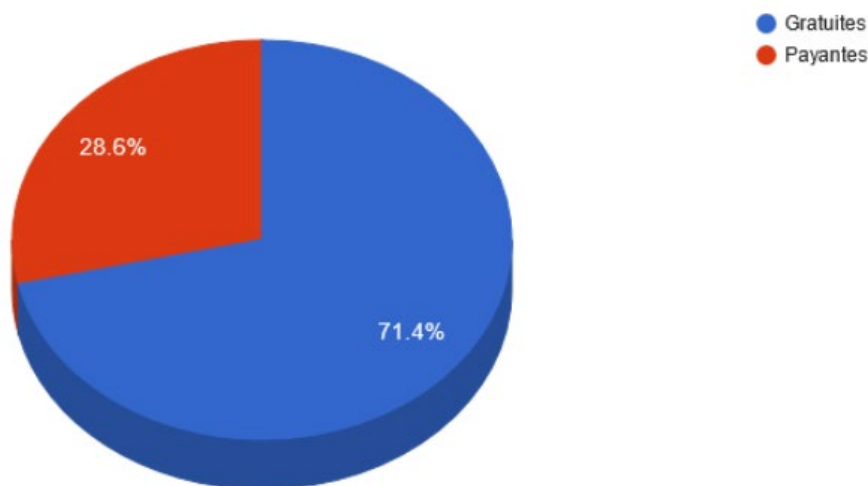


→ Répartition par montant

S'agissant de la répartition par montant, la politique tarifaire des mises à disposition est largement axée sur la gratuité. Les 28.6% de locations correspondent aux occupants privés (entreprises, musiciens du Caisson, particuliers) et associatifs non alréens.

Hormis la centralité géographique d'Auray dans le département, la faible tarification augmente l'attractivité des structures et génère donc de forts taux d'occupation.

Répartition par montant



Source : 3DOUEST 2024

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Jusqu'en 2021, le service Vie associative recevait tous les dossiers de subventions (hors sport) afin d'en faire les études, synthèses et les ventilait vers les commissions de secteurs associatifs concernées. Depuis 2022, le service a gardé en charge les demandes de subventions Culture, Loisirs, Patrimoine / port / anciens combattants et tiers lieux.

Il existe 3 types de subventions : fonctionnement (aide au fonctionnement de l'association), exceptionnelle (projet spécifique de l'année et non récurrent) et équipement (acquisition d'un équipement utile au fonctionnement de l'association et qui ne peut être demandé que tous les 3 ans).

Jusqu'en 2023, les demandes étaient en ligne sur le site de la Ville, téléchargeables en format PDF remplissable. Les associations les retournaient aux services des Sports et Vie associative. Une synthèse des dossiers (saisie sur Excel) était effectuée par les services concernés.

Depuis la campagne de subventions 2024, le dispositif évolue et devient numérique et dématérialisé via une plateforme Internet : MGDIS, dont la porte d'entrée est un lien sur le site de la Ville.

Enfin, depuis 2023, pour les secteurs culturels et de loisirs, une nouvelle matrice d'étude a été élaborée afin d'objectiver les montants à allouer sur proposition de la commission Cultures et Patrimoine.

Les subventions aux associations en chiffres

2018	675 580 €		2022	679 859 €
2019	645 592 €		2023	680 000 €
2020	640 594 €		2024	674 909 €
2021	679 594 €		2025	687 359 €

Ces enveloppes ne comprennent pas que les subventions aux associations mais également la provision pour les demandes de subventions arrivant en cours d'année, les conventions avec les écoles privées, le contrat de Ville et l'amicale du personnel.

Enfin, **si on y ajoute les valorisations** (mise à disposition gratuites d'équipements et de matériels) en plus des sommes votées, le soutien de la ville n'est plus de 680 000 € mais de **1 538 629 € (2023)**.

Exemple de répartition par catégorie de 2018 à 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sport	108 045,00 €	108 050,00 €	108 850,00 €	109 250,00 €	109 925,00 €	111 247,00 €
Culture	22 730,00 €	23 270,00 €	24 160,00 €	28 400,00 €	31 750,00 €	32 000,00 €
Loisirs	79 424,00 €	79 674,00 €	79 424,00 €	79 724,00 €	72 896,00 €	69 820,00 €
Education	291 114,00 €	294 550,00 €	305 146,00 €	327 375,00 €	340 832,00 €	341 928,00 €
Economie commerce	26 322,00 €	700,00 €	6 871,00 €	12 125,00 €	10 000,00 €	13 000,00 €
Patrimoine Port tourisme	270,00 €	500,00 €	4 120,00 €	1 620,00 €	1 700,00 €	2 200,00 €
Environnement cadre de vie	- €	- €	100,00 €	250,00 €	200,00 €	- €
Social solidarité	8 810,00 €	8 810,00 €	10 670,00 €	13 850,00 €	15 940,00 €	17 500,00 €
Anciens combattants	1 050,00 €	1 050,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	900,00 €
Tiers lieux				10 000,00 €	5 000,00 €	7 200,00 €
Autres Amicale du personnel	40 382,00 €	40 382,00 €	40 342,00 €	40 000,00 €	39 366,00 €	24 000,00 €
Fonctionnement ASSOCIATIONS	578 147,00 €	556 986,00 €	580 433,00 €	623 344,00 €	628 359,00 €	619 795,00 €
Equipement (Investissement)	11 000,00 €	11 000,00 €	8 000,00 €	1 671,00 €	11 584,00 €	5 156,00 €
FIAL	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €	
Contrat de ville	46 250,00 €	46 250,00 €	47 250,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	43 000,00 €
Sport an alre				7 500,00 €	7 500,00 €	8 000,00 €
Culture an alre					- €	5 000,00 €
Provision	37 191,00 €	28 397,00 €	9 909,00 €	- €	- €	4 204,00 €
Autres Subvention chapitre 65	86 441,00 €	77 647,00 €	60 159,00 €	51 500,00 €	51 500,00 €	60 204,00 €
Accompagnement centre social					76 790,00 €	170 000,00 €

En éducation, les conventions des écoles privées représentent 279 000 €. La part des associations (amicale de parents, ligue de l'enseignement...) ne représente que 4 850 €. Le reste concerne les classes découvertes, l'arbre de Noël, une garderie d'école privée (10 680 €).

Culture an Alre

Dans le volet des subventions, depuis 2023, dans le cadre d'une commande municipale, la Ville d'Auray a mis en **place le dispositif « Culture An Alre »**, géré par le service Vie associative.

Le dispositif « Culture an Alre » permet à tout Alréen âgé de plus de 3 ans de pratiquer une activité artistique ou culturelle (musique, théâtre, danse, arts visuels...).

Pour pouvoir bénéficier du soutien financier de la Ville, cette activité doit :

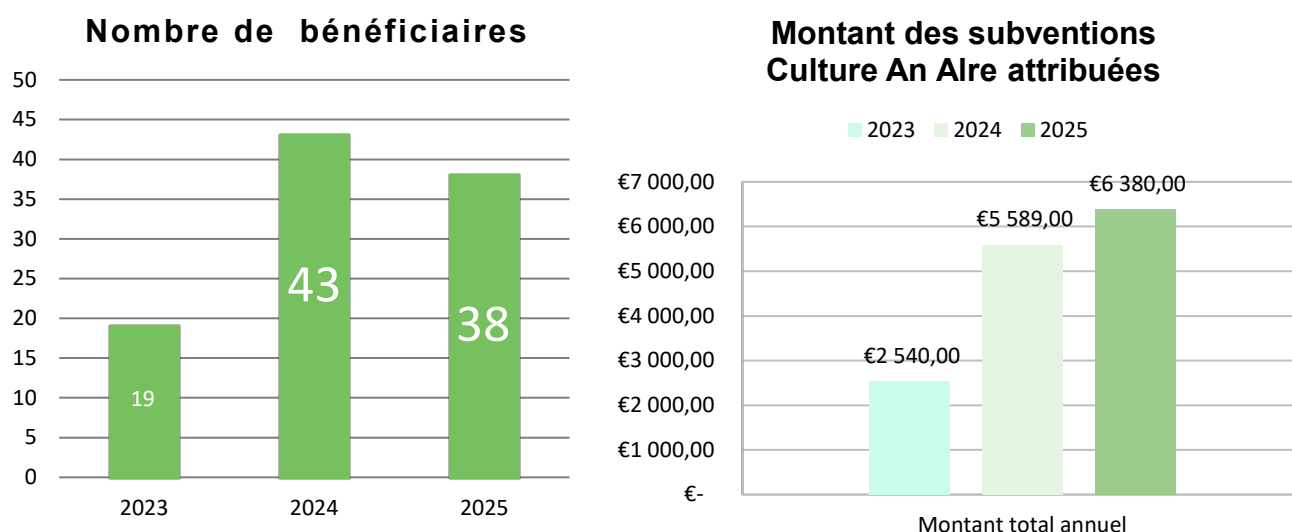
- Être régulière et à l'année, dont le montant (cotisation + activité) est supérieur à 50€
- Être proposée par une association loi 1901 et encadrée par du personnel formé,
- Intégrer un apprentissage avec une dimension collective,
- Se dérouler sur le territoire alréen.

L'aide est apportée si vous êtes allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et sera calculée à partir du Quotient Familial (QF) de la CAF, jusqu'à un QF de 914.

Une seule activité (parmi sport, art et culture) sera prise en compte par an et par personne.

Chaque année, depuis 2023, l'enveloppe attribuée au budget est de 5 000 € et, au regard des critères et du non-cumul avec le Sport an Alre, cela ne concerne qu'une douzaine d'associations.

→ Culture An Alre en chiffres



L'année 2023 ne comptabilise qu'un trimestre puisque le dispositif a été effectif à la rentrée de septembre 2023, d'où le nombre moins important de bénéficiaires.

L'ÉVÉNEMENTIAL ASSOCIATIF ET MUNICIPAL À AURAY

En 2025, la ville d'Auray recense environ 233 événements, municipaux et associatifs. Hormis les manifestations sportives, tous les dossiers de manifestations transitent par le service Vie associative qui les ventile vers le service État civil, les services techniques et la police municipale, les trois principaux services supports dans ce domaine.

Depuis fin 2022, un calendrier des manifestations a été mis en place. C'est un outil de travail accessible à tous les services et élus qui permet avant tout de positionner les manifestations proposées par les services et associations, mais également de voir les densités sur les sites et les périodes. La finalité de cet outil est d'anticiper les problématiques, de rationaliser les demandes, les implantations, ainsi que les ressources humaines pour les services.

Un groupe de travail, piloté par la Direction Cultures et Droits culturels, composé de techniciens municipaux et d'élus, travaille régulièrement (4 rendez-vous par an) à performer le traitement des dossiers et l'accueil de ces événements, tout en rationalisant les demandes.

Les périodicités des événements en 2025

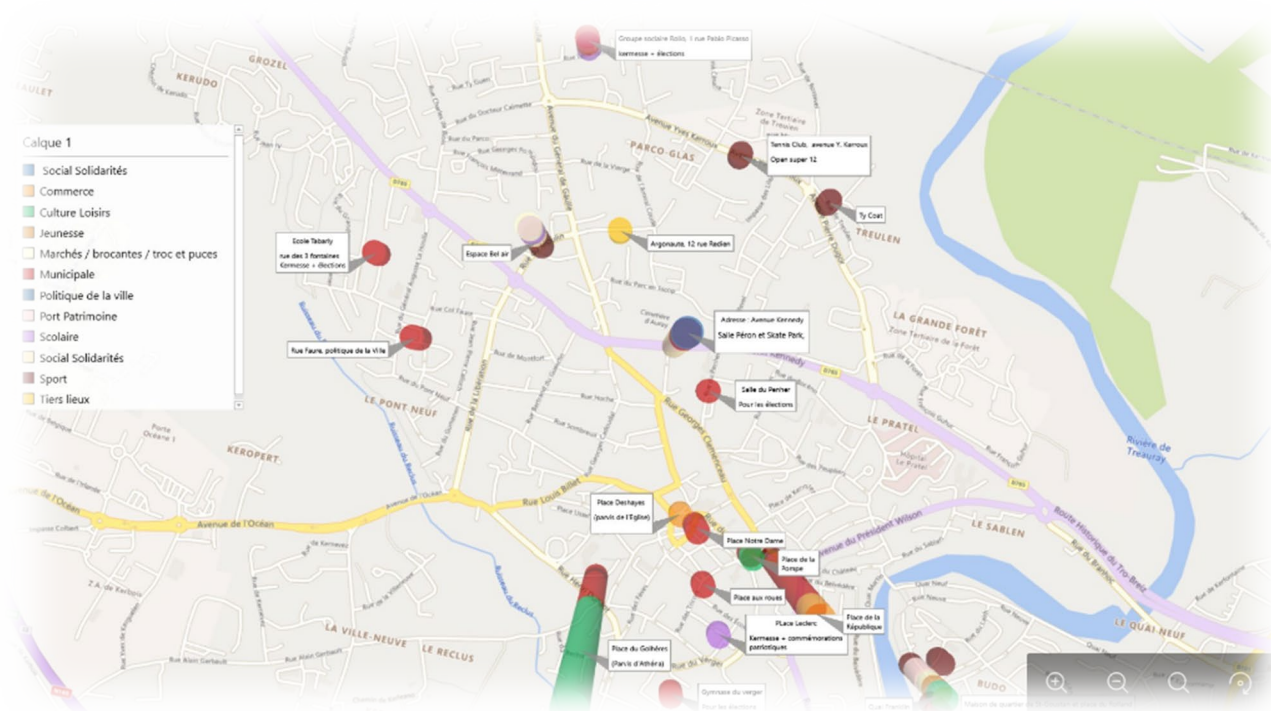
Mois 2025		Nombre de jours accueillant au moins un événement	Nombre d'événements 2025
Janvier		8	8
Février		20	11
Mars		20	17
Avril		19	25
Mai		22	19
Juin		28	43
Juillet		30	31
Aout		31	31
Septembre		15	22
Octobre		25	12
Novembre		6	6
Décembre		17	8
Total		241	233

On remarque une forte densité d'événements de mars à septembre avec des pics dès le mois de juin (kermesses, spectacles de fin d'année, courses...) à début octobre.

La programmation du Centre Culturel Athéna n'est pas comptabilisée dans cet état des lieux.

La répartition géographique des événements (2024)

Elle est sensiblement, voire quasi, identique en 2025.



Source : Calendrier des manifestations Outlook du service Vie associative

On remarque une forte concentration sur le port de St-Goustan (Marchés estivaux, fêtes nautiques...) et sur le centre-ville (Place de la République, Place aux roues, parvis d'Athéna, Chapelle du St-Esprit, Place Notre-Dame).

Autour du centre-ville, ce sont essentiellement les sites sportifs, la Fraîche (fermée fin 2024), l'espace Bel Air, place le Thiesse, qui concentrent la majorité des événements.

L'apport de la Ville dans ce domaine consiste à étudier les dossiers, à mettre à disposition des demandeurs les matériels (chapiteaux, ganivelles, électricité, mobiliers ...), montés et déposés par les services techniques.

L'apport humain est également important : les agents des services des Sports et Vie associative étudient la pertinence des dossiers. Les agents du centre technique municipal montent et déposent les structures et mobiliers. Il faut ajouter à cela la présence de la police municipale, souvent obligatoire, afin de sécuriser les événements (plan Vigipirate / alertes attentas permanent) et/ou de percevoir les patentes de ventes au déballage.

Répartition des manifestations par catégorie en 2025

- ♦ **Sport - 29%** : Ce chiffre recense toutes les compétitions sportives de certaines associations (badminton, boules, pétanques, archers...). Si on comptabilisait tous les compétitions des clubs, le chiffre serait plus important. À cela s'ajoutent quelques événements majeurs (Open super 12, Merathon, semi-marathon, course Daniel le Breton, les trails...).
- ♦ **Culture loisirs - 23%** : Ce chiffre recense toutes les manifestations associatives uniquement, parfois avec une certaine fréquence : expositions, Dans Alre, Apéros Klam, mais aussi Les Nuits Soniques, la Fête de la rivière d'Auray, Assemb'en alre et autres manifestations.
- ♦ **Scolaire - 9.4%** : Il s'agit essentiellement des kermesses d'écoles et de bric à brac, vide grenier, brocantes organisées par les amicales de parents d'élèves.
- ♦ **Tiers lieux - 4.2%** : Bien que le chiffre soit peu élevé, les manifestations organisées par les tiers lieux sollicitent beaucoup de moyens.
- ♦ **Municipales - 26%** : En premier lieu, on dénombre 11 services municipaux organisateurs de manifestations : Vie associative, politique de la Ville, animations commerciales, sport, état civil / DICRP (commémorations), jeunesse, la direction Cultures et Droits culturels (5 services).

Il est à noter que la programmation du Centre Culturel Athéna ne figure pas dans ce calcul. Le service qui recense le plus de dates est l'animation commerciale avec les animations estivales hebdomadaires (concerts, marchés ...) et la période de Noël (marché et animations de Noël). Les structures et moyens sont toutefois installés pour des périodes longues allant de 15 jours à 2 mois.

On peut y ajouter l'ouverture et clôture de saison culturelle, les concerts de l'école de musique, les festivités du 13 juillet, la Semaine du Golfe, le Carnaval, la fête de la musique et le forum des associations, qui connaissent une forte affluence à chaque édition.

LES CONVENTIONS

Le service Vie associative rédige et suit un certain nombre de conventions bipartites, voire tripartites, quand une autre structure autre que la Ville ou une association fait partie des contractants.

Il existe différents types de conventions :

- ♦ Convention de mise à disposition d'un immeuble municipal
- ♦ Convention de partenariat
- ♦ Convention d'objectifs et de moyens obligatoire au-dessus d'un seuil de 23 000 € de subventionnement.

PARTIE IV. LES ÉVÉNEMENTS DU SERVICE

EXEMPLE DE L'ANNÉE 2025

Le Carnaval



Organisation : Municipale en co-portage associatif depuis 2023 et en transversalité avec 5 services municipaux

Description de l'évènement : Carnaval en 2 temps : un temps d'ateliers et d'animations et une déambulation

Publics touchés : Familial, intergénérationnel, toutes CSP

Accessibilité pour le public : Gratuit, dispositif PMR

Géographie des publics : Alréenne et intercommunale

Type d'intervenants extérieurs : Artistes, associations locales

Intervenants municipaux : Police municipale, DCDC, services techniques, DEEJ

Géographie des intervenants : France, Bretagne, Morbihan, AQTA, Auray

Budget alloué (2025) : 12 000 €

Aire géographique : Centre-ville d'Auray et Espace Culturel Athéna.

Évolution : Nouveau format 2024 : Co-portage avec les associations dont une association de tiers lieu (les Coraux) qui porte l'identité du Village du Carnaval créée en 2024.

Dans un souci de cohérence et afin de respecter l'identité nouvelle du Carnaval, une thématique est décidée collégialement, en fonction des années. Pour 2026 et 2027, le thème sera en lien le festival Méliscènes. Les partenariats sont revisités et actualisés chaque année.

La Fête de la musique



Organisation : Municipale

Description de l'évènement : Évènement gratuit, ballade musicale en ville, 50 formations / édition, entre 16 et 18 lieux dont 3 à scènes sonorisées

Publics touchés : Familial, intergénérationnel, toutes CSP

Accessibilité pour le public : Gratuit, dispositif PMR

Géographie des publics : Alréenne, intercommunale voire départementale

Type d'intervenants extérieurs : Musiciens amateurs et bénévoles uniquement, techniciens sons, sécurité civile associative alréenne, associations alréennes de musiques, danses et chants (Garatoi, les Chorales et associations de chants de marins, la Kevrenn Alre, Kenleur, la MAL), les musiciens du Caisson.

Intervenants municipaux : Police municipale, vie associative, école de musique, services techniques, service communication de la DCDC.

Géographie des intervenants : Sud Morbihan & Auray

Budget alloué (2025) : 9 000 €

Aire géographique : Centre-ville, St-Goustan, gare

Évolution : Depuis 2025, l'évolution est d'intégrer la gare et son quartier dans la programmation, mais aussi des lieux non dédiés comme les Halles. Le format de ballades musicales sur un périmètre accessible, uniquement piétonnier, est testé depuis des années et fait ses preuves d'année en année. L'idée est d'exploiter divers lieux moins habituels avec d'autres de mise en exergue de la musique : ateliers de découverte d'instruments, sieste électronique, ateliers de MAO...

La Semaine du Golfe (SDG)



Organisation : Départementale et municipale en co-portage associatif sous conventionnement depuis 2025 et en transversalité avec 6 services municipaux

Description de l'évènement : Rassemblement de bateaux de caractère sur 17 ports du Golfe du Morbihan, dont Auray, tous les 2 ans depuis la création de l'évènement en 2001.

Publics touchés : Familial, intergénérationnel, toutes CSP

Accessibilité pour le public : Gratuit, dispositif PMR

Géographie des publics : Alréenne et intercommunale, touristique

Type d'intervenants extérieurs : Associations, prestataires privés, compagnies artistiques, partenaires SDG/AQTA

Intervenants municipaux : Police municipale, DCDC, services techniques, DEEJ, animations commerciales, développement durable

Géographie des intervenants : France, Bretagne, Morbihan, intercommunalité, Auray

Budget alloué (2025) : 8 000 € sur le budget du service et 16 000 € de subvention allouée à l'association conventionnée soit un total de 24 000 €

Aire géographique : St-Goustan

Évolution : Le bilan 2025 s'est fait à deux niveaux : Semaine du Golfe / Association / Ville et Ville / Association. Unaniment et dans les deux cas, le nouveau format de co-portage conventionné a été une réussite complète pour chacune des parties et est à reproduire pour l'édition 2027. L'association est volontaire pour une seconde édition sous ce format et la Semaine du Golfe, association éponyme de l'évènement, souhaite que notre modèle de convention et donc de co-portage, soit diffusé à d'autres communes participantes.

Les Festivités du 13 juillet



Le feu d'artifice 2025 a été reporté au 6 décembre de la même année en raison d'un avis de sécheresse pendant l'été.

Organisation : Municipale

Description de l'évènement : Feu d'artifice ou autre forme artistique participative, en alternance 1 an sur 2 depuis 2020

Publics touchés : Familial, intergénérationnel, toutes CSP

Accessibilité pour le public : Gratuit

Géographie des publics : Alréenne, départementale et touristique

Type d'intervenants extérieurs : Prestataires privés, compagnies artistiques, associations, gendarmerie

Intervenants municipaux : DCDC, services techniques, police municipale

Géographie des intervenants : France, Bretagne, Morbihan

Budget alloué (2025) : 25 000 €

Aire géographique : St-Goustan

Évolution : Feu d'artifice un an sur deux depuis 2022. En 2025 il a été reporté en décembre en raison d'un avis de sécheresse l'été. En fonction de la municipalité en place la pérennité des feux d'artifices peut être remise en cause au profit d'événements festifs différents, participatifs, fédérateurs.

La Fête des associations



Organisation : Municipale

Description de l'évènement : Forum des associations + fête du sport

Publics touchés : Familial, intergénérationnel, toutes CSP

Accessibilité pour le public : Gratuit

Géographie des publics : Auray / AQTA

Type d'intervenants extérieurs : Associatifs uniquement

Intervenants municipaux : DCDC, services techniques, service des sports, conseiller numérique

Géographie des intervenants : Auray / AQTA

Budget alloué (2025) : 900 €

Aire géographique : Complexe sportif du Verger ou de la Forêt

Évolution : Depuis 2022, la fête du sport est couplée au forum des associations, devenant ainsi « Auray fête ses associations ».

Le Temps fort associatif (nouveau 2025)



Organisation : Municipale

Description de l'évènement : Les Temps Forts sont une ou des périodes clés dans l'année, pour créer un élan collectif et mobiliser les salariés autour des thématiques importantes.

Il s'agit de créer un dialogue entre la municipalité et les associations sur des sujets précis, concrets, qui touchent le fonctionnement global des associations alréennes.

Ce nouvel évènement, fruit du projet culturel, est l'émanation de la fiche action « Encourager et animer des temps de rencontres entre les associations du territoire » dont les objectifs sont :

- ◆ Accompagner les associations dans la mise en œuvre de leurs projets
- ◆ Mettre en commun leurs compétences et permettre à chacun de mieux appréhender l'existant proposé par les associations du territoire

Publics touchés : Associations d'Auray

Accessibilité pour le public : Gratuit

Géographie des publics : Auray / AQTA

Type d'intervenants extérieurs : Associatifs et prestataires privés pour l'animation d'ateliers en fonction des sujets et thèmes abordés

Intervenants municipaux : Divers services en fonction des sujets et thèmes abordés. En 2025 pour la première édition, les intervenants municipaux étaient le service Archives Patrimoine, la directrice des services technique et un agent de la direction des Systèmes de l'Information.

Géographie des intervenants : Auray / AQTA

Budget alloué (2025) : 200 € en 2025 et en évolution pour 2026.

Aire géographique : Espace Culturel Athéna

Évolution : Par suite des résultats d'un rapport d'étonnement sous forme de questionnaire à l'issue de l'évènement, il apparait que la manifestation est plébiscitée à 100% des présents, avec une reconduction annuelle sur une durée d'une demi-journée. Le format des ateliers interactifs a également convenu avec 100% de très satisfaisants et de satisfaisants. Les thèmes de la seconde édition seront choisis parmi ceux que les participants ont évoqués et suggérés dans le rapport d'étonnement. La date est déjà positionnée pour 2026.

Le Téléthon



Organisation : Départementale, municipale et associative

Description de l'évènement : Organisé par l'AFM Morbihan et en co-portage associatif alréen. Le service tient le rôle de coordinateur de l'évènement à l'échelle de la Ville sur les aspects administratifs, logistiques et de communication.

Publics touchés : Tout public / associatifs

Accessibilité pour le public : Gratuit

Géographie des publics : Alréenne et membres des associations (territoire AQTA)

Type d'intervenants extérieurs : Associatifs uniquement

Intervenants municipaux : Vie associative, services techniques, police municipale

Géographie des intervenants : Auray

Budget alloué (2025) : 0 €

Aire géographique : Multi lieux à Auray

Évolution : Le format actuel fonctionne depuis 15 ans. Par ailleurs, il permet de limiter la logistique en cette période de « pré Noël » très dense pour les services supports. Cela étant, les nouveaux outils de communications, permettraient de le rendre plus coopératif en y associant d'avantage d'associations. C'est en réflexion avec les associations actuelles. Depuis 15 ans, la collecte des fonds correspond à une moyenne de 7 500 € à 8 000 € qui ne se dément pas d'année en année.

PARTIE V. LES ACTIONS TRANSVERSALES DU SERVICE

Au regard de ses missions évoquées dans la partie I., le service Vie associative, interface entre la Ville et les associations, a automatiquement vocation à travailler et coopérer de manière transversale sur quasiment tous ses dossiers et à plusieurs niveaux :

- ◆ au sein de la Direction Cultures et Droits culturels (logistiques, projets, événements, compétences, médiation)
- ◆ avec les différentes directions de la collectivité (logistiques, administrative, coordination de projets)
- ◆ intercommunale : pour le moment cet aspect n'est pas encore réellement évident et efficient. Cependant, la création d'un service Vie associative par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) ouvre des perspectives en ce sens.

TRANSVERSALITÉ AVEC LES SERVICES DE LA DCDC

Au niveau de la Direction Cultures et Droits culturels, les sujets de transversalité sont ponctuels et attachés à un dossier ou à un événement particulier :

- ◆ Avec le Centre Culturel Athéna sur des aspects purement logistiques, mais également sur des projets artistiques comme le Carnaval en 2026 avec le projet « Un Appétit de Géant » et la compagnie Les Grandes Personnes (projet sur 2 ans : 2026 et 2027)
- ◆ La communication : la communication du service (PAO, imprimés, communication numérique) est assurée majoritairement par le pôle Communication de la direction. Il en va de même de l'organisation des points presse.
- ◆ La logistique : quand les événements se déroulent sur le site d'Athéna, les agents techniques du centre participent à la mise en œuvre logistique.
- ◆ L'école municipale de musique participe activement avec ses différentes formations sur le carnaval, la Semaine du Golfe et la Fête de la musique.
- ◆ En 2021, le service Archives et patrimoine a collaboré avec le service sur le Carnaval des années 50 sous forme d'exposition en plein air et à la Semaine du Golfe pour une visite guidée par exemple. En 2025, une exposition sur l'histoire du port St-Goustan a été installée pour la Semaine du Golfe, puis la période estivale.
- ◆ La médiathèque avec la mise à disposition d'ouvrages sur les sujets, blind test pour la fête de la musique et une nouvelle implication sur le carnaval 2024 et 2025.
- ◆ La médiation transversale : à partir de 2024, pour le nouveau format du Carnaval, l'événement s'inscrira dans la continuité du Festival Méliscènes sur le projet « Un Appétit de Géant » avec une thématique en rapport, la réutilisation d'accessoires et de créations réalisés pour ce projet.
- ◆ Enfin, à la Fête des associations, c'est l'ensemble des projets et propositions des 5 services de la direction qui sont présentées au même titre que les propositions associatives.

TRANSVERSALITÉ AVEC LES AUTRES DIRECTIONS ET SERVICES

Les multiples dossiers du service amènent ce dernier à travailler en collaboration avec quasiment toutes les directions de la collectivité à savoir :

La Direction générale des services (DGS)

La Police Municipale est sollicitée pour tous les événements associatifs et municipaux gérés par le service : définition des arrêtés municipaux, conseil, présence sur les manifestations (depuis 2001), suivi des demandes de ventes aux déballages sur les manifestations

L'état civil : Suivi des demandes de débits de boissons sur les manifestations

Manager de Ville : Mutualisation d'événements selon les périodes et la typologie des événements

La Direction des finances (DF)

Émission des titres de recettes des locations de salles gérées par le service, suivi des demandes de subventions des associations et de leurs versements

La Direction des services techniques et des sports (DSTS)

Service des sports : Organisation de la fête des associations (forum et fête du sport), gestion de l'entretien des locaux municipaux gérés par le service vie associative.

Services techniques : Suivi du calendrier des manifestations, suivi et traitement logistique des dossiers (vérification de la disponibilité des matériels demandés, inventaires et répartition), livraisons, montage et installations (structures, mobiliers, fluides) et accompagnements sur toutes les manifestations du service.

La Direction de l'information, de la communication et des relations publiques (DICRP)

Le service Vie associative informe la DICRP sur ses points presse, communiqués de presse ou pour la rédaction d'articles du magazine municipal (Vivre Auray). Le service organise environ 5 à 6 points presse par an (événementiels essentiellement ou sur de nouveaux dossiers comme Culture an Alre et la numérisation des dossiers de demandes de subventions en 2023 par exemple)

Organisation de collations protocolaires avec les agents du service fêtes et cérémonies (remise de chèque du téléthon, pots des équipages pour la Semaine du Golfe, Inauguration du Caisson...)

La Direction de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse (DEEJ)

Conception du bonhomme Carnaval et animations d'ateliers (Carnaval et Semaine du Golfe - depuis 2001)

La Direction des Systèmes de l'Information (informatique • DSI)

La mise en place et amélioration de la plateforme MGDIS : plateforme de demande de subventions par internet (depuis 2023)

La recherche de nouvelles solutions pour certains dossiers : demande d'étude sur l'automatisation des clés en 2024 via un système à codes

Participation à la mise en place d'Open GST sur les sollicitations de matériels pour l'événementiel et / ou les réservations de salles (projets 2026/2027)

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Action téléthon depuis 2010 avec la résidence autonomie du Bocéno et sur d'autres actions (concerts au balcon (2020) et carnaval en 2022).

Soutien du conseiller numérique sur l'accompagnement aux associations sur les demandes de subventions en dématérialisé via MGDIS (depuis 2023)



PARTIE VI. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DU SERVICE VIE ASSOCIATIVE

Le diagnostic du service a été élaboré à partir des réponses à un questionnaire à destination des associations au démarrage du projet « Auray côté Culture ».

Forces à consolider

Les offres de services correspondent aux attentes identifiées des associations :

- ◆ Subventions, Locaux, Accompagnement, Événementiel

L'équipe connaît bien le « vivier associatif » :

- ◆ Connaissances des acteurs et du territoire, relationnel de proximité, disponibilité, Gestion lourde mais cohérente au fil du temps

L'équipe est présente dans les différentes instances et temps forts :

- ◆ Propositions aux associations, organisation d'événements, présence physique sur le terrain

Richesse du vivier associatif - 245 associations variées :

- ◆ Sport, Culture, Loisirs, Social, Enfance / éducation / jeunesse, Patrimoine, Environnement, Social / Solidarités, Anciens combattants, Économie

Relations de bonne qualité avec les associations :

- ◆ Relations partenariales positives, travail collaboratif en augmentation, connaissance des besoins

Attractivité du territoire :

- ◆ De nombreuses activités proposées par les associations, attractivité départementale et régionale, diversité et richesses des propositions, forte demande d'utilisation des locaux.

Faiblesses à améliorer

Le nombre d'événements associatifs, augmente significativement chaque année :

- ◆ Régulation des événements associatifs
- ◆ Régulation des périodes événementielles

Difficulté à structurer une rotation équitable des locaux :

- ◆ Manque régulier de salles adaptées en fonction des demandes, et gestion complexe de la mise à disposition : Perte de surfaces sur plusieurs années, non compensées
- ◆ Disponibilités contraintes

Fonctionnement interne du service :

- ◆ Pas d'outils de suivi performants : tableau de planification, bilans d'activités avant 2025 ...
- ◆ Absence de fonction de coordination informatique (multiplicité des logiciels, logiciels non compatibles...)
- ◆ Manque de formalisation (procédures, méthodes de travail...)

Suivi du « parcours association » insuffisant :

- ◆ Pas de base de données unifiée (fichier protocolaire, utilisateurs de locaux, base de données des subventions, annuaire des associations sur le site)
- ◆ Peu de traçabilité dans le suivi annuel de la vie des associations
- ◆ Connaissance partielle des projets ou besoins des associations

Menaces / craintes

Pour le service vie associative en lui-même :

- ◆ Risque d'essoufflement
- ◆ Charge de travail croissante pour 1,6 ETP

Pour les associations :

- ◆ Difficultés de recrutement de bénévoles
- ◆ Manque de renouvellement
- ◆ Risque de disparition d'associations
- ◆ Incertitudes financières

Pour l'usage des locaux :

- ◆ Demandes non régulées
- ◆ Saturation potentielle
- ◆ Risque de conflits entre associations voire iniquité
- ◆ Inadéquation entre besoins et espaces disponibles

Opportunités et perspectives

Écriture du projet culturel :

- ◆ Meilleure cohérence du service
- ◆ Définition des priorités de la politique associative

Améliorer la gestion des mises à disposition de salles :

- ◆ Nouveaux outils numériques
- ◆ Organisation plus fluide

Renforcement des moyens humains :

- ◆ Augmenter la quotité horaire d'un agent d'assistante à la vie associative
- ◆ Possibilité d'améliorer l'accompagnement des associations

Accompagnement plus structuré des associations :

- ◆ Guides pratiques
- ◆ Formations
- ◆ Accompagnement de projets

Renforcement des partenariats :

- ◆ Développement de projets solidaires
- ◆ Développement de projets avec le service associatif d'AQTA

Organisation de rencontres associatives :

- ◆ Mieux connaître les enjeux et les attentes des associations
- ◆ Travailler collectivement
- ◆ Développer la transversalité associative

Réflexion sur l'aménagement des locaux :

- ◆ Optimisation
- ◆ Meilleure lisibilité du service

PARTIE VII. QUELS ENJEUX ET STRATÉGIES POUR DEMAIN

ENJEUX ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

La lettre de cadrage des élus

Les élus de la liste « Auray Ville Citoyenne » élue en 2020 ont présenté, à leur arrivée, une lettre d'intention et de cadrage pour 2020-2026 à destination des services et des agents, présentant la politique culturelle qu'ils souhaitent développer sur cinq ans, les valeurs qu'ils souhaitaient défendre et les moyens mis en œuvre pour y concourir.

Cette lettre s'est appuyée sur la défense et la valorisation des droits culturels théorisés dans la déclaration de Fribourg¹⁷ et l'agenda 21 de la culture¹⁸ et inscrite dans la loi NOTRe s'articulant pour la ville d'Auray autour de 3 axes :

- ◆ La participation et la co-construction des politiques culturelles
- ◆ L'animation et la médiation culturelle
- ◆ La pratique artistique en amateur

Avec le souhait de « *favoriser la cohésion sociale et l'inclusion et donner à tous un accès à la culture et au patrimoine, ainsi que la possibilité de participer à la vie de la cité* » et « *encourager l'émancipation des habitant·e·s et les pratiques qui développent leur dignité* ».

Dans la mesure du possible, une concertation avec les habitants était souhaitée pour toute nouvelle initiative, action ou programmation avec comme référence l'échelle de Arnsteins¹⁹.

Le travail d'écriture du projet culturel de la ville et sa déclinaison dans chaque service a tenté autant que faire se peut de porter ces engagements et de s'appuyer sur des méthodes de travaux participatives et concertés.

Le socle commun

Les deux structures Cuesta-ESOPA, en charge de l'accompagnement du projet culturel, et le comité de pilotage composé d'habitants, d'élus, d'agents mis en place en début de projet, ont toutefois soulevé des points de vigilances entre la demande politique et sa mise en œuvre concrète.

1. Une politique culturelle accessible et accueillante

- ◆ Proposer et accompagner une offre culturelle et artistique ouverte et diversifiée
- ◆ Mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée aux ressources de chacun.e et développer des propositions gratuites
- ◆ Lutter contre le non-recours aux droits culturels, aller en priorité vers les populations isolées, en fragilité, en situation de précarité, les enfants et les jeunes
- ◆ Mettre en place une communication compréhensible par toutes et tous et inclusive
- ◆ Permettre aux habitant.es de se rencontrer et de dialoguer entre eux/elles

2. Une politique culturelle qui valorise les habitants

- ◆ Reconnaître l'égale dignité des habitant.es dans la variété de leurs goûts et pratiques culturelles
- ◆ Proposer des actions où les habitant.es peuvent intervenir, où leur compétence est nécessaire, où ils et elles pourront s'enrichir, gagner en dignité et en pouvoir d'agir
- ◆ Soutenir les associations culturelles dans la mise en œuvre de leurs actions
- ◆ Reconnaître, encourager et valoriser les pratiques amateurs
- ◆ Prendre en compte les pratiques culturelles et les attentes des habitant.es en lien avec les moyens humains et financiers de la ville.

DÉCLINAISONS POUR LE SERVICE VIE ASSOCIATIVE AU TRAVERS DE SES FICHES ACTIONS

Axe 1 : Une politique culturelle accessible et accueillante

AUTONOMISER LA GESTION DES PLANNINGS ET REMISE DE CLEFS

- ➔ Rendre les locaux municipaux utilisés par les associations accessibles de manière autonome pour les usagers.

Descriptif de l'action :

Proposer une solution alternative à l'existant : une solution permettant aux usagers des locaux municipaux d'y accéder de manière plus autonome. L'objectif est de réduire ainsi le nombre de distribution de clefs par le service.

Quel pourrait être le rôle du service ?

- ◆ Accompagner la DSI sur les besoins
- ◆ Aide à la mise en œuvre avec la DSI
- ◆ Accompagner les usagers à l'utilisation de ce nouvel outil

Quelles premières étapes pour la mettre en place ? Calendrier envisagé ?

- ◆ Étude par la DSI du coût d'un système automatisé par code (2024/2025)

Axe 2 : Proposer des actions où les habitant.es peuvent intervenir, où leur compétence est nécessaire, où ils et elles pourront s'enrichir, gagner en dignité et en pouvoir d'agir et permettre aux habitant.es de se rencontrer et de dialoguer entre eux

**ENCOURAGER ET ANIMER DES TEMPS DE RENCONTRES
ENTRE LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE**

LE TEMPS FORT ASSOCIATIF



Objectifs :

- ◆ Soutenir les associations dans la mise en œuvre de leurs projets
- ◆ Mettre en commun leurs compétences et ressources afin de permettre à chacun de mieux appréhender l'existant proposé par les associations du territoire

Descriptif de l'action :

Créer des temps de rencontre inter-associatifs afin de favoriser les échanges, les collaborations, les partenariats entre les divers acteurs associatifs locaux (avec ou sans thématique).

Quel pourrait être le rôle du service ?

Planificateur, organisateur et animateur de ces temps de rencontre.

Vous connaissez d'autres acteurs ou personnes à associer ? Quel pourrait être leur rôle ?

Les services municipaux et intercommunaux, les associations relais, les prestataires et partenaires du services, les acteurs de la villes (institution d'État par exemple) pour l'animation d'ateliers thématiques.

Quelles premières étapes pour la mettre en place ? Calendrier envisagé ?

- ◆ Soumettre la proposition pour une session au 2^{ème} trimestre 2025 sur des thématiques de communication (Formation à la plateforme « Mon Village » par son créateur)
- ◆ Règlement sur l'organisation de manifestations (logistique et développement durable).
- ◆ Travailler la session, le but étant de retrouver les associations, les faire se rencontrer, autrement qu'au forum des associations

La première édition a eu lieu le 13 septembre 2025 avec 36 associations inscrites et présentes. Le bilan réalisé in situ, à l'issue de l'événement, sous forme d'un rapport d'étonnement en 7 questions, a montré une réelle satisfaction à plus de 85 % sur le format, la fréquence, la durée et l'utilité des thématiques proposées.

Les thèmes proposés pour la seconde édition émaneront des propositions associatives déclinées dans le rapport d'étonnement.

Les associations ont demandé une reconduction sous le même format en 2026, dont la date est programmée au 12 septembre.

Axe 3A : Monter en compétences sur les notions de droits culturels et de démocratie culturelle et ouvrir aux habitant.es certains choix décisionnaires concernant la politique culturelle de la ville : mise en valeur de la pratique amateur

EXEMPLE 1 : LE CAISSON (DEPUIS FIN 2022)

Objectifs spécifiques à l'action :

Mise en œuvre de manifestations pour lesquelles les habitant.es ont préalablement été consultés Co-construction entre habitant.es, associations et services municipaux



Descriptif de l'action :

Exemple type : Création d'un studio de répétition pour la mise en valeur de la pratique musicale amateur. Co-construire avec les musiciens la création de ce lieu de répétition (phase 1-2023), et en faire un tiers lieu de musiciens amateurs pour des co-constructions de projets musicaux (phase 2 – 2024 = Amélioration et optimisation des conditions d'accueil et de pratiques, prise en charge de l'animation du Caisson par un collectif, accueil de Radio Balises avec mise en valeur des groupes amateurs inscrits).

Quel pourrait être le rôle du service ?

- ◆ Gestion des plannings des studios de répétition
- ◆ Proposer des temps des rencontres et coordonner l'ensemble des actions menées
- ◆ Gestion des achats de matériels ou améliorations nécessaires et futures, en concertation avec les musiciens inscrits, dans la limite des possibilités financières et humaines du service.

Vous connaissez d'autres acteurs ou personnes à associer ? Quel pourrait être leur rôle ?

- ◆ L'école municipale de musique : formations d'utilisation de matériels de sonorisation
- ◆ Les groupes déjà constitués du territoire et non utilisateurs des studios.
- ◆ Radio Balises pour la mise en valeur des groupes amateurs du Caisson dans le cadre de la ligne éditoriale de l'émission "*Ta mère à la radio*" > Apport de leurs idées, compétences et ressources

Quelles premières étapes pour la mettre en place ? Calendrier envisagé ?

Phase 1 - 2022 / 2023 : Création du studio

- ◆ Mars 2022 : Étude acoustique des locaux de l'ancienne radio associative
- ◆ Avril à juin 2022 : Insonorisation du studio de l'étage
- ◆ 21 mai : Consultation des musiciens du territoire in situ sur les besoins et souhaits quant à l'organisation de ce lieu
- ◆ Août 2022 : Livraison du matériel de sonorisation
- ◆ Septembre 2022 : Ouverture officielle des studios
- ◆ 21 janvier 2023 : Inauguration officielle des Studios en présence des musiciens et partenaires
- ◆ Mars / Avril 2023 : Consultation des habitants et musiciens via le portail participatif sur le choix du nom des studios : LE CAISSON
- ◆ Novembre/ décembre 2023 : Consultation de graphiste pour la création d'un logo et d'une identité graphique

Phase 2 - 2023 / 2025 : Amélioration et optimisation des conditions d'accueil et de pratiques, prise en charge de l'animation du caisson par un collectif

- ◆ 18 novembre 2023 : Mise en route de la seconde phase du projet par une rencontre bilan et projections avec la trentaine de formations collectives et individuelles inscrites pendant cette première année de fonctionnement.

L'idée première est d'en faire un vivier musical, approprié par les musiciens utilisateurs en co-construction. (Rencontre avec les utilisateurs le 5 octobre 2024). Ces rencontres ont lieu annuellement en janvier (2025 et 2026).

- ◆ Installation de Radio Balise en septembre 2024

Depuis 3 ans le studio est un lieu de répétition où 58 formations se sont inscrites. Ceci étant, force est de constater que l'animation du studio par un collectif n'est pas encore réalisée en 2025. En 2026, le service Jeunesse, qui accueille un public adolescent, sera également un acteur du Caisson dont les modalités d'interventions sont en cours de construction (janvier 2026).

EXEMPLE 2 : CULTURE AN ALRE (DEPUIS SEPTEMBRE 2023)

Depuis la rentrée 2023 / 2024, le dispositif « Sport An Alre » s'élargit aux pratiques artistiques et culturelle.

CULTURE AN ALRÉ

Objectifs spécifiques à l'action :

Culture an Alre permet à tout alréen âgé de plus de 3 ans d'obtenir un soutien financier de la Ville en fonction de son niveau de revenu (coefficient CAF inférieur à 914).

Ce dispositif concerne les activités artistiques ou culturelles (musique, théâtre, danse, arts visuels...) qui doivent respecter les conditions suivantes :

- ◆ être régulière et à l'année,
- ◆ être proposée par une association loi 1901 et encadrées par du personnel formé,
- ◆ intégrer un apprentissage avec une dimension collective,
- ◆ se dérouler sur le territoire alréen.

Une seule activité (parmi sport, art et culture) sera prise en compte par an et par personne.

Quel pourrait être le rôle du service ?

Le service réceptionne les fiches « navette » envoyées par les associations qui sont informées tout au long de l'année et surtout fin juin pour les inscriptions de septembre.

Une fois les fiches navettes réceptionnées, le service traite chaque demande au cas par cas en vérifiant le respect de la critérisation et fait réponse aux demandeurs.

Enfin, la dernière étape pour le service est de soumettre les demandes aux avis de la commission cultures / patrimoine et au vote du conseil municipal en préparant le bordereau.

Le budget de l'action est de 5 000 € par an.

Axe 3B : Monter en compétences sur les notions de droits culturels et de démocratie culturelle et ouvrir aux habitant.es certains choix décisionnaires concernant la politique culturelle de la ville : tester de nouveaux formats d'évènementiel en co-construction

EXEMPLE 1 : LE CARNAVAL (depuis 2024)



Depuis 2024, le carnaval a modifié son format en y ajoutant un village qui accueille les activités de l'association Les Coraux, respectant les canons de l'accessibilité du carnaval au plus grand nombre tout en étant dans sa thématique.

Depuis 2024, un thème est posé pour chacune des éditions : « L'air » en 2024, « Poussins de tous genres » en 2025 et « On n'arrête pas le printemps ou un brin de folie » en 2026.

Par ailleurs, le carnaval, sur ce même village, est prolongé par un concert « guinguette » avec un groupe différent chaque année.

Ce nouveau format est co-construit avec les Coraux, mais également d'autres associations telles que la Ludothèque, le Fab Lab, la Cabanatoes, l'Uzinou etc...

En 2026, le format s'étoffe en étant dans la continuité de l'axe fort du Festival Méliscènes 2026 « Un Appétit de Géant » avec la contribution de la compagnie Les Grandes Personnes, qui reviendra et participera aux carnivals 2026 et 2027, également en co-construction.

EXEMPLE 2 : LA SEMAINE DU GOLFE (depuis 2025)



En 2025, la Ville a accueilli la 13^{ème} édition de la Semaine du Golfe. Au regard du bilan de 2023 (tous les deux ans), une association (Mod Kozh) a été sollicitée pour co-piloter l'évènement avec la Ville via le service Vie associative. Le choix de l'association a été naturel de par ses objectifs : la restauration et la préservation des bateaux de caractères.

Fin 2024, une convention bilatérale a été votée par le conseil municipal, établissant les rôles de chacune des parties dans la construction, gestion et mise en œuvre de la manifestation. Cette convention a été préparée en amont par des rendez-vous communs.

Organisée sur une durée de 7 mois, la manifestation a eu lieu des 28, 29 et 30 mai 2025.

Le bilan s'est fait à deux niveaux :

- ◆ Bilatéral entre la Ville et l'association : L'expérience du co-pilotage conventionné a été unanimement très positive pour l'édition 2025 et est à réitérer pour 2027.
- ◆ Trilatéral : L'association, la Ville et la Semaine du Golfe : L'association éponyme de l'évènement a apprécié la fluidité des relations et la qualité de l'accueil alréen. Sur la convention et le co-pilotage, elle souhaiterait que ce format soit un modèle à proposer et à tester auprès des communes participantes.

PARTIE VIII. PLANIFICATION ET ÉVALUATION

Depuis 2024, un tableau de suivi (2024-2028) permet de suivre le bon déroulement du projet de service. Il est mis à jour au fur et à mesure des évolutions de projets (réalisé, en cours, reporté...)

PLANIFICATION 2023 - 2026

Chantier 1 : Ressourcer la vie associative

Action 1 : Faciliter les accès aux locaux municipaux

Absence de retour de la DSI concernant l'étude d'une ouverture automatisée des salles.

Action 2 : Organiser des temps d'échanges inter-associatifs

Conception du projet et inscriptions.

1^{ère} édition du Temps fort associatif sous forme d'ateliers dynamiques le 13/09/2025. 2^{ème} édition prévue le 12/09/2026.



Action 3 : Coordonner la planification événementielle

Réception du calendrier avant le 31/12. Groupe de travail événementiel de validation en janvier. Réception des dossiers de manifestations avant le 31/03 et coordination permanente avec le CTM et la Police. Le calendrier 2026 est quasi réalisé en décembre 2025.

Action 4 : Poursuivre la critérisation des subventions

Deuxième campagne MGDIS réussie. Lancement de la troisième campagne en septembre 2025. Critères modifiés en 2022, améliorés en 2023, inchangés en 2024 et 2025. Décembre 2025 : La campagne 2026 est lancée et les dossier réceptionnés / étudiés.

Action 5 : Élaboration d'une charte écoresponsable

Projet reporté. Absence d'avancée en 2024 et 2025. Souhait de relance municipale pour une mise en œuvre en 2026.

Action 6 : Lien avec les communes proches

Action non réalisée à ce jour. Création d'un poste de coordination associative intercommunale à AQTA au 4^{ème} trimestre 2025.

Premier contact avec le service Vie associative d'AQTA au 1^{er} trimestre 2026.

Chantier 2 : Favoriser la vie culturelle et associative des Alréen·nes

Action 1 : Développer les aides à la pratique culturelle : Dispositif Culture An Alre

2024 : 42 personnes aidées pour un montant total de 5 589 €

2025 : 56 personnes aidées pour un montant total de 6 482 €

Action 2 : Réécriture d'un carnaval participatif

Évolution des formats thématiques, co-organisations associatives, concerts, animations continues et participatives.

2024 et 2025 concrétisées et nouveau format en lien avec Méliscènes pour 2026 et 2027 (cf. *Partie VII, Axe 3B*).

Action 3 : Encourager l'engagement bénévole

Co-pilotage de la Semaine du Golfe 2025 avec l'association Mod Kozh. Mobilisation de 120 bénévoles. Concrétisé. (cf. *Partie VII, Axe 3B et renouvellement en 2027*)

Chantier 3 : Valoriser les savoir-faire locaux et les pratiques amateurs

Action 1 : Améliorer la communication associative

Ateliers de découverte de la plateforme « Auray Mon Village » lors du Temps fort associatif du 12 septembre 2025. Cet atelier a été présenté et animé par le créateur de la plateforme.

2026 / 2027 : Ressourcer les outils dans la rubrique Vie associative du site.

Action 2 : S'appuyer sur le Caisson

Organisation de formations musicales individuelles et collectives et temps de rencontres entre musiciens.

Action 3 : Préserver l'esprit de la Fête de la musique

Maintien de l'accessibilité gratuite, de la diversité musicale et de la participation bénévole des groupes.



ÉVALUATION

En propos liminaire, il convient de préciser qu'un travail sur le bilan est à mi-parcours. L'évaluation des actions est en cours en 2026 à l'échelle de la DCDC et donnera lieu à de nouveaux outils.

Axe 1 : Politique culturelle accessible et accueillante

Action : Autonomiser la gestion des plannings et la remise de clefs

Objectif stratégique :

Faciliter l'accès autonome aux locaux municipaux et optimiser l'organisation interne du service.

Avancement de l'action :

☒ Non engagé ☐ En cours ☐ Expérimentation ☐ Déployé ☐ Stabilisé

Indicateurs clés par niveau d'impact :

Usagers / associations

- ♦ % d'associations utilisant le système autonome
- ♦ Taux de satisfaction usagers

Service

- ♦ Nombre de remises de clefs (avant / après)
- ♦ Temps agent consacré à la gestion des accès

Territoire

- ♦ Nombre de locaux municipaux équipés

Faits marquants de l'année :

Perte de la salle Louis Massé, réaffectée au service Jeunesse

Points de vigilance / freins :

Disponibilité des salles en baisse pour une demande en augmentation

Perspectives / décisions à prendre :

Acquisition de 2 nouvelles salles à l'Hôtel Dieu.

Étude programmatique des besoins dès janvier 2026.

Axe 2 : Participation des habitantes et dynamiques associatives

Action : Temps fort associatif

Objectif stratégique :

Structurer un rendez-vous inter-associatif favorisant coopérations, échanges et montée en compétences.

Avancement de l'action :

☐ Non engagé ☐ En cours ☒ Expérimentation ☒ Pérennisé

Indicateurs clés par niveau d'impact

Usagers / bénévoles

- ◆ Taux de satisfaction globale
- ◆ Participation aux ateliers

Associations

- ◆ Nombre d'associations participantes : 36
- ◆ Nombre de partenariats/projets communs identifiés : 5/6

Service

- ◆ Taux de reconduction annuelle
- ◆ Qualité perçue de la relation service / associations

Territoire

- ◆ Évolution du réseau associatif (coopérations)

Faits marquants de l'année :

1^{ère} édition le 13 septembre 2025

Points de vigilance / freins :

Limiter le nombre d'ateliers et accorder plus de temps et d'importance à la rencontre informelle entre association

Perspectives / décisions à prendre :

Seconde édition, programmée le 12 septembre 2026

Qu'avez-vous pensé de cette première édition ?

● Très satisfait	18
● Satisfait	2
● Insatisfait	0
● Ne se prononce pas	0



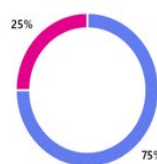
Ce format d'ateliers et d'échanges vous a-t-il convenu ?

● Oui	18
● Non	0
● Ne se prononce pas	0
● Autre	2



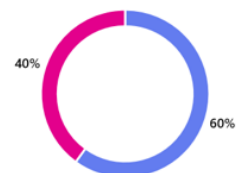
Les sujets abordés dans les ateliers du 13 septembre ont-ils été utiles à votre fonctionnement associatif ?

● Très utiles	15
● Utiles	5
● Pas du tout utile	0



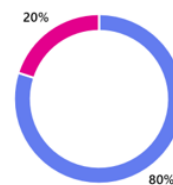
Quelle est selon vous la fréquence idéale pour ce type de rencontre ?

● 1 fois par an	12
● 2 fois par an	8



Quelle est selon vous la durée qui conviendrait ?

● 1/2 journée c'est bien	16
● 1 journée serait mieux	4



Axe 3 – Droits culturels et pratiques amateurs

Action : Le Caisson – Studios de répétition

Objectif stratégique :

Soutenir la pratique musicale amateur et développer un lieu ressource coconstruit.

Avancement de l'action :

☐ Non engagé ☐ En cours ☒ Stabilisé ☐ En évolution

Indicateurs clés par niveau d'impact :

Usagers

- ◆ Nombre de formations inscrites : 58
- ◆ Taux d'occupation des studios

Associations / collectifs

- ◆ Nombre de rencontres utilisateurs : 5 depuis 2023
- ◆ Projets musicaux issus du lieu : 0

Service

- ◆ Temps de coordination dédié : quotidiennement
- ◆ Suivi des investissements matériels : 1 fois par an en fonction des demandes

Territoire

- ◆ Vitalité et diversité de la scène amateur : excellente, nombre de groupes en augmentation chaque année : pas de scènes dédiées à la fête de la musique.

Faits marquants de l'année :

Participation de 3 formations du Caisson à la Fête de la musique

Points de vigilance / freins :

Recentrer la provenance des groupes sur le pays d'Auray / Aqta afin d'éviter la saturation et extension des horaires d'ouvertures limitée voire contraintes (17h - 23h)

Perspectives / décisions à prendre :

Prochaine rencontre entre groupes le 10 janvier 2026 en essayant d'activer la synergie d'un collectif.

Action : Culture An Alre

Objectif stratégique :

Réduire les inégalités d'accès à la pratique culturelle.

Avancement de l'action :

☐ Non engagé ☐ En cours ☒ Stabilisé ☐ En évolution

Indicateurs clés par niveau d'impact :

Usagers / familles

- ◆ Nombre de bénéficiaires
- ◆ 2024 : 42 personnes aidées pour un montant total de 5 589 €
2025 : 56 personnes aidées pour un montant total de 6 482 €
- ◆ Répartition par âge et discipline

Associations

- ◆ Nombre de structures partenaires : 7
- ◆ Effet sur les inscriptions annuelles :

Service

- ◆ Taux de consommation du budget : 111% en 2024 et 129,5% en 2025
- ◆ Délais de traitement global des dossiers : 1 à 2 mois en fonction des votes (2 par an) et arrivées des dossiers

Territoire

- ◆ Accessibilité sociale de l'offre culturelle : Auray uniquement

Faits marquants de l'année :

Augmentation des demandes et nouvelles associations

Points de vigilance / freins :

Le respect du budget

Perspectives / décisions à prendre :

Budget identifié et reconduit au budget municipal de 2026

Axe 4 : Nouveaux formats événementiels en co-construction

Action 1 : Le Carnaval

Objectif stratégique :

Renouveler un événement populaire par la co-construction et l'accessibilité.

Avancement de l'action :

☐ Non engagé ☐ En cours ☐ Stabilisé ☒ En évolution

Indicateurs clés par niveau d'impact :

- ◆ Nombre d'associations partenaires : 5
- ◆ Fréquentation globale : 2 000 / 3000 personnes environ
- ◆ Satisfaction partenaires et public : excellente pour le public en 2025. S'agissant des partenaires, les Coraux ont rencontré des difficultés de mobilisation de bénévoles et accusé un déficit.

Analyse qualitative :

Excellente proposition et notamment au niveau des duos artistiques au niveau du village, du bûcher, et pleinement en cohérence avec la thématique

Points de vigilance / freins :

Revoir la typologie du partenariat avec les Coraux afin de ne pas les mettre en difficulté

Perspectives / décisions à prendre :

Réécriture dans le cadre du projet « Un Appétit de Géant », avec le Centre Culturel Athéna, dans la poursuite de Méliscènes pour les carnivals de 2026 et 2027. Les premières rencontres ont eu lieu en octobre, novembre 2025, puis janvier 2026. Elles se poursuivront en février et mars 2026.

Action 2 : La Semaine du Golfe – Co-pilotage associatif

Objectif stratégique :

Expérimenter un modèle de gouvernance partagée événementielle.

Indicateurs clés :

- ◆ Respect des engagements conventionnels
- ◆ Satisfaction bilatérale et trilatérale
- ◆ Reproductibilité du modèle

Analyse qualitative :

La répartition des tâches et missions dans l'organisation et la mise en œuvre de l'événement étaient équilibrées par rapport aux compétences de chacune des parties. La coordination a été conjointe du début à la fin du projet.

Le bilan qualitatif a été mesuré comme très satisfaisante tant pour l'accueil des publics, les propositions artistiques (concerts et programmation éclectiques, animations et partenaires variés, tout en restant dans la thématique maritime locale et des bateaux de caractère).

Les aspects d'accessibilité (accès PMR, parking PMR dédié), l'opération « venez à vélo » et la mise en place d'une brigade verte sur les 3 jours ont contribué à ce satisfecit qualitatif.

Enfin, l'association partenaire et conventionnée, Mod Kozh, a su mobiliser avec succès un vivier de bénévoles issues d'une dizaine d'associations alréennes, déjà actrices de l'événement lors des éditions précédentes.

PARTIE IX. ANNEXES

LES FICHES ACTIONS

EXEMPLES DE FICHES ACTIONS DU SERVICE VIE ASSOCIATIVE :

- ♦ **Autonomiser la gestion des plannings et remise de clefs**
- ♦ **Encourager et animer des temps de rencontres entre les associations du territoire**
- ♦ **Tester de nouveaux formats d'évènementiel en co-construction**
- ♦ **Vers un service adapté et tourné vers la coopération territoriale**

AUTONOMISER LA GESTION DES PLANNINGS ET REMISE DE CLEFS

Axe concerné

Axes principaux :

Axe 1 : Une politique culturelle accessible et accueillante

Objectifs spécifiques à l'action

Rendre les locaux municipaux utilisés par les associations accessibles de manière autonome pour les usagers

Descriptif de l'action

Proposer une solution alternative à l'existant : une solution permettant aux usagers des locaux municipaux d'y accéder de manière plus autonome

L'objectif est de réduire ainsi le nombre de distribution de clefs par le service

Quel pourrait être le rôle du service ?

- Accompagner la DSI sur les besoins
- Aide à la mise en œuvre avec la DSI
- Accompagner les usagers à l'utilisation de ce nouvel outil

Vous connaissez d'autres acteurs ou personnes à associer ? Quel pourrait être leur rôle ?

- Le service des sports
- L'état civil
- La police municipale

Quelles premières étapes pour la mettre en place ? Calendrier envisagé ?

Étude par la DSI du coût d'un système automatisé par code (2024)

ENCOURAGER ET ANIMER DES TEMPS DE RENCONTRES ENTRE LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Axe concerné

Axes principaux :

Axe 2.1 Reconnaître l'égale dignité des habitant.es dans la variété de leurs goûts et pratiques culturelles

Axe 2.2 Proposer des actions où les habitant.es peuvent intervenir, où leur compétence est nécessaire, où ils et elles pourront s'enrichir, gagner en dignité et en pouvoir d'agir

Axe 2.4 Reconnaître, encourager et valoriser les pratiques amateurs

Axe 1.4 Permettre aux habitant.es de se rencontrer et de dialoguer entre eux

Axes secondaires :

Axe 4.5 Participer à la mise en réseau des acteurs culturels, sociaux et éducatif pour impulser une dynamique de coopération locale

Objectifs spécifiques à l'action

- ◆ Soutenir les associations dans la mise en œuvre de leurs projets
- ◆ Mettre en commun leurs compétences et permettre à chacun de mieux appréhender l'existant proposé par les associations du territoire

Descriptif de l'action

Créer des temps de rencontre inter-associatifs, afin de favoriser les échanges, les collaborations, les partenariats entre les divers acteurs associatifs locaux (avec ou sans thématique).

Quel pourrait être le rôle du service ?

Planificateur, organisateur et animateur de ces temps de rencontre

Vous connaissez d'autres acteurs ou personnes à associer ? Quel pourrait être leur rôle ?

- Le service des sports
- Le PEPS (pour les propositions de formations notamment)
- La Cabanatus

Quelles premières étapes pour la mettre en place ? Calendrier envisagé ?

- ◆ Soumettre la proposition pour une session en 2024
- ◆ Travailler la session, le but étant de retrouver les associations, les faire se rencontrer, autrement qu'au forum des associations

TESTER DE NOUVEAUX FORMATS D'ÉVÈNEMENTIEL EN CO-CONSTRUCTION

Axe concerné

Axes principaux :

Axe 4.3 Monter en compétences sur les notions de droits culturels et de démocratie culturelle

Axe 4.4 Ouvrir aux habitant.es certains choix décisionnaires concernant la politique culturelle de la ville

Axes secondaires :

Axe 1.1 Proposer et accompagner une offre culturelle et artistique ouverte et diversifiée

Axe 3.4 Faire avec le déjà-là, utiliser les infrastructures existantes, investir l'espace public et les lieux du quotidien

Objectifs spécifiques à l'action

- ♦ Mise en œuvre de manifestations pour lesquelles les habitant.es ont préalablement été consultés
- ♦ Co-construction entre habitant.es, associations et services municipaux

Descriptif de l'action

Exemple type : *Création d'un studio de répétition pour la mise en valeur de la pratique musicale amateur*

- ♦ Ouvrir un lieu de répétition ouvert à tous les musiciens amateurs
- ♦ Co-construire avec les musiciens la création de ce lieu de répétition (phase 1-2023), et en faire un tiers lieu de musiciens amateurs pour des co-constructions de projets musicaux (phase 2 – 2024).

Quel pourrait être le rôle du service ?

- ♦ Gestion des plannings des studios de répétition
- ♦ Proposer des temps des rencontres, et coordonner l'ensemble des actions menées
- ♦ Gestion des achats de matériels ou améliorations nécessaires et futures, en concertation les musiciens inscrits, dans la limite des possibilités financières et humaines du service.

Vous connaissez d'autres acteurs ou personnes à associer ? Quel pourrait être leur rôle ?

- ♦ L'école municipale de musique
- ♦ Les groupes déjà constitués du territoire et non utilisateurs des studios
- ♦ Les autres studios de répétition du Morbihan (ex : L'Echonova)

Apport de leurs idées, compétences et ressources

Quelles premières étapes pour la mettre en place ?

Calendrier envisagé ?

Phase 1 - 2022 / 2023 : Création du studio

1. Mars 2022 : Étude acoustique des locaux de l'ancienne radio associative
2. Avril à juin 2022 : Insonorisation du studio de l'étage
3. 21 mai : Consultation des musiciens du territoire in situ sur les besoins et souhaits quant à l'organisation de ce lieu
4. Août 2022 : Livraison du matériel de sonorisation
5. Septembre 2022 : Ouverture officielle des studios
6. 21 janvier 2023 : Inauguration officielle des Studios en présence des musiciens et partenaires
7. Mars / Avril 2023 : Consultation des habitants et musiciens via le portail participatif sur le choix du nom des studios : Le Caisson
8. Novembre / décembre 2023 : Consultation de graphistes, puis conception d'un logo et d'une identité graphique

Phase 2 - 2024 : Perspectives envisagées

1. 18 novembre 2023 : Mise en route de la seconde phase du projet par une rencontre bilan et projections avec la trentaine de formations collectives et individuelles inscrites pendant cette première année de fonctionnement.
2. L'idée première est d'en faire un vivier musical, approprié par les musiciens utilisateurs en co-construction.

VERS UN SERVICE ADAPTÉ ET TOURNÉ VERS LA COOPÉRATION TERRITORIALE

Axe concerné

Axes principaux :

Axe 3.1 Adopter une posture d'écoute et de diagnostic permanent pour prendre en compte les enjeux sociologiques et démographiques actuels

Axe 3.2 Respecter et soigner les savoir-faire du territoire, son histoire culturelle, ses qualités paysagères, ses patrimoines et matrimoines anciens comme récents

Axe 3.3 S'inscrire de façon volontariste dans une politique culturelle intercommunale, dès lors que les objectifs, valeurs et moyens de la ville et de l'intercommunalité s'accordent

Axes secondaires :

Axe 2.3 Soutenir les associations culturelles dans la mise en œuvre de leurs actions

Axe 2.4 Reconnaître, encourager et valoriser les pratiques amateurs

Objectifs spécifiques à l'action

- ♦ Écouter, accompagner, soutenir les associations dans leur évolution, leurs projets, leurs besoins
- ♦ Orienter les associations vers les interlocuteurs nécessaires, qu'ils soient municipaux ou intercommunaux
- ♦ Travailler sur ce projet d'accompagnement en lien avec les services associatifs et les organismes compétents intercommunaux.

Descriptif de l'action

Écriture du projet de service Vie associative visant à son évolution, vers des missions plus axées sur l'accompagnement du public associatif, en lien avec les différents enjeux et acteurs du territoire

Quel pourrait être le rôle du service ?

Écriture du projet de service et sa mise en application sur les années à venir.

Vous connaissez d'autres acteurs ou personnes à associer ? **Quel pourrait être leur rôle ?**

- Les élus : qui définiraient la ligne de conduite politique
- Les services associatifs de l'intercommunalité : apport de leurs compétences et ressources

Quelles premières étapes pour la mettre en place ? **Calendrier envisagé ?**

Rencontrer les services associatifs des communes du bassin d'AQTA : 2024



Dossier rédigé en 2025 et mis en forme en 2026.